



NATIONS UNIES
RD CONGO



ANALYSE COMMUNE DE PAYS (CCA)

ANNEXES

République Démocratique du Congo

Equipe de Pays des Nations Unies

2024

Liste des figures

Figure 1 Les inégalités de taux d'achèvement selon le milieu, le genre et le niveau de richesse	18
Figure 2 Évolution du taux de mortalité des moins de 5 ans, du taux de mortalité néonatale et du taux de mortalité infantile, 2015-2021.....	22
Figure 3 Mortalité des enfants de moins de cinq ans par province, MICS 2018	22
Figure 4 Principales données sur le déplacement et les retours	41
Figure 7 Evolution du nombre de cas de violences basées sur le genre pris en charge, 2011-2022 ..	44

Liste des tableaux

Tableau 1 Groupes de population à haut risque et sévérité des besoins humanitaires, 2023	40
Tableau 2 Pourcentage de gens qui pensent qu'il est justifié qu'un mari batte sa femme et raisons invoquées	44

Annexe 1 : Méthodologie

La première composante s'est focalisée sur l'identification des causes profondes des obstacles au développement en RDC. Celle-ci a été effectuée à travers une revue de la littérature et des consultations bilatérales avec une sélection d'universitaires et de personnalités de la société civile congolaise. La deuxième composante inclut des ateliers et groupes de discussion effectués à Kinshasa et dans trois provinces, des réunions de travail au sein de l'Équipe technique CCA de l'Équipe pays, ainsi qu'avec des personnes ressources de la MONUSCO et de trois agences non-résidentes (UNECA, ONUDC et CNUCED). Début décembre 2023, cette composante s'est conclue par un atelier du Groupe de travail CCA, sous la présidence des co-Chairs du PMT, centré, entre autres objectifs, sur l'identification d'un consensus sur les principaux défis de la trajectoire de développement de la RDC.

La troisième composante comprend les contributions écrites des membres du Groupe technique, des personnes ressources de la MONUSCO et une partie des notes préparatoires de la Consultante. Ces dernières étaient concentrées sur une mise à plat de l'état des connaissances disponibles au sein du Système des Nations Unies (SNU) sur les 17 ODD. Les deux premières versions ont également mis en exergue une première ébauche des recommandations soumise aux commentaires du Groupe Technique CCA et par la suite aux chefs d'agence. Les données quantitatives et qualitatives issues de ce processus sous-tendent cette version intermédiaire de l'Analyse, centrée sur une approche intégrée des ODD.¹ La version intermédiaire, soumise quatre semaines après la clôture de la réception des contributions et des commentaires est centrée sur une approche intégrée des ODD.

Les données quantitatives

Les faiblesses du Système Statistique National (SNS) de la RDC limitent considérablement la disponibilité et la qualité des données statistiques actualisées nécessaires pour établir un état des lieux complet des ODD ainsi que l'élaboration de projections ou de scénarios fiables pour les années à venir. En effet, le dernier recensement de la population et de l'habitat date de 1984 et le dernier recensement agricole date de 1974. De même, l'insuffisance de données de qualité sur la production industrielle et agricole fragilisent les estimations des agrégats macroéconomiques et la compréhension des principales variables socio-économiques au niveau décentralisé. Les statistiques disponibles ne permettent pas non plus une analyse systématique désagrégée par genre. Tenant compte de ces contraintes, l'Analyse vise malgré tout à refléter autant que possible la diversité des défis et opportunités pertinents pour les ODD. Pour cela, elle fait usage des résultats des enquêtes les plus récentes des Enquêtes Démographiques et de Santé à Indicateurs Multiples (EDS/MICS). De même, elle tire profit du niveau de granularité de travaux de recherche souvent centrés sur un échantillon et un nombre de provinces limités.

Les données qualitatives

L'Analyse est nourrie de perspectives obtenues lors de consultations qui ont rassemblé environ 600 personnes dont une majorité de femmes consultées à Kinshasa (200), Goma (150), Matadi (120) et Lubumbashi (80). Pour chaque lieu, le programme de consultations a consisté en un atelier, des groupes de discussions et des rencontres bilatérales et des échanges avec une sélection de représentants de partenaires techniques et financiers et des ONGi. Le programme a bénéficié d'une volonté délibérée de mettre en avant le principe de « Ne laisser personne de côté » et un code éthique basé sur les principes de respect et de dignité, de justice et de bienfaisance ainsi que de non-

malfaisance (chercher à ne pas nuire). L'exercice a été entrepris sur la base d'une recherche de diversité au niveau de la représentativité des participants aux ateliers, avec une attention particulière accordée à l'inclusivité des représentant.es des groupes les plus vulnérables.

Les consultations en province ont également donné lieu à des visites sur sites. Goma est la capitale du Nord Kivu, l'une des provinces de l'Est les plus sujettes aux conflits et aux attaques sur les populations civiles. Les consultations y ont inclus une visite de site de déplacés internes durant laquelle les échanges ont été structurés comme suit : a) discussions avec les comités de gestion du camp ; b) discussions avec des animateurs d'associations et ONGs partenaires du site ; c) des échanges avec un groupe de femmes fréquentant le « lieu sûr » dédié aux femmes ; d) des échanges avec les femmes classées parmi les plus actives dans le travail dans les jardins potagers mis en place avec l'appui des Nations Unies.

Matadi est la capitale du Kongo Central et est desservie par des infrastructures routières la reliant à la capitale. Situé à 150 kilomètres en amont de l'océan Atlantique, son port est l'une des principales portes d'importation/exportation pour l'ensemble de la RDC et des infrastructures portuaires. La province du Kongo Central offre un haut potentiel pour le développement de nombreux secteurs, y compris l'agriculture et les services. Les choix de visite de site s'est porté sur une entreprise créée par une jeune entrepreneure de 28 ans active dans la production de charbon écologique. A cela s'est ajouté un groupe de discussion avec des représentants du secteur privé tenu dans les locaux de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC).

Lubumbashi est la capitale du Haut Katanga. Les deux provinces du sud, le Lualaba et le Haut-Katanga, sont connues pour leurs ressources minérales abondantes, notamment du cuivre et du cobalt. Une entreprise minière classée parmi les meilleures au monde du fait de sa performance en matière de responsabilité sociale a été sélectionnée pour un entretien bilatéral approfondi. Les réserves de cuivre du Katanga sont les deuxièmes du monde, derrière celles du Chili.

Annexe 2 : L'État patrimonial et néo-patrimonial

Les nœuds gordiens trouvent leurs origines dans l'histoire de la RDC, un Etat dont les contours ont d'abord été créés pour en faire la propriété privée de Léopold II suite aux négociations de la Conférence de Berlin, et qui, dans la vague de décolonisation des années 1960, devient une république dans la précipitation.² D'un point de vue institutionnel, les méthodes coercitives mises en place durant la colonisation ont permis l'émergence d'un Etat fonctionnel. Pendant la colonisation, les besoins de la bureaucratie étatique et ceux du secteur privé émergent ont requis la création d'un groupe appelé les « évolués », situé entre deux mondes, celui de la paysannerie et celui des colons. Il constituera les premières élites du pays. Dès le départ, les effets néfastes de la logique de « diviser pour régner » des colonisateurs se font sentir et sont exacerbés par les tensions de la guerre froide.

Au moment de la proclamation de l'indépendance le 30 juin 1960, le départ de l'élite blanche qui contrôlait alors les sphères de la bureaucratie étatique, l'économie et l'armée, provoque la première crise bureaucratique du pays. A cette crise d'un Etat rationnel embryonnaire s'en sont superposées plusieurs autres, y compris les tentatives de sécession du Katanga et d'autres provinces. La jeune république n'a ni armée efficace, ni administration fonctionnelle, ni sources de revenus significatives.³

C'est dans ce contexte que la Résolution 143 (1960) du Conseil de sécurité établit la première Opération des Nations Unies au Congo (ONUC). La présence de nombreux acteurs marque le début d'une « multiplicité institutionnelle » avec une juxtaposition de multiples sources d'autorité et différents modes opératoires. Présente dans le pays de juillet 1960 à juin 1964, l'ONUC est la première opération de son genre. En plus d'une force de maintien de la paix qui, à son apogée, comptait près de 20 000 officiers et hommes, l'ONUC comprend alors également un volet civil. Cependant, dans un contexte de tensions liées à la guerre froide, la question congolaise devient un sujet difficile pour le Secrétariat des Nations Unies. Le premier coup d'Etat de Mobutu le 14 septembre 1960 signale le début d'une période d'instabilité et de divisions. L'exécution de Patrice Lumumba le 17 janvier 1961 deviendra une blessure marquante de l'histoire du Congo.

Des affrontements entre les sécessionnistes, appuyés par des mercenaires étrangers, et les troupes de l'ONUC se déroulent en septembre et décembre 1961, puis à nouveau en décembre 1962. C'est en route vers des pourparlers pour la cessation des hostilités entre différentes fractions congolaises que l'avion dans lequel se trouvait le Secrétaire général Dag Hammarskjöld s'est écrasé le 17 septembre 1961.⁴ Les circonstances du crash demeurent non élucidées malgré de nombreuses tentatives de commissions d'enquêtes établies notamment par les Nations Unies.⁵

² La région du Congo est l'un des enjeux principaux de la Conférence de Berlin tenue entre le 15 novembre 1884 et le 26 novembre 1886. La gestion de l'État indépendant du Congo par la suite incombe à Léopold II avant de passer au statut de colonisation belge en 1908.

³ Il est alors apparent que « le peuple avait une organisation suffisante pour rejeter les agendas coloniaux mais une cohérence politique insuffisante pour résoudre les défis par lui-même. Pour cela, il avait besoin de l'Etat. Mais le contrôle populaire de l'appareil d'Etat était une aspiration insaisissable ...» (Newbury, 2012 : 131).

⁴ <https://www.un.org/depts/dhl/dag/time1961.htm>

⁵ Dag Hammarskjöld a été posthument récompensé du prix Nobel de la paix en 1961. Les circonstances de sa mort, ont continué, au fil des décennies, à susciter de nombreux intérêts. Cependant, aucune des enquêtes successives lancées n'a abouti à des conclusions solides. En décembre 2016, le secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki Moon (2007-2017) décide alors de confier une nouvelle enquête à une « personnalité éminente », le juge tanzanien Mohamed Chande Othman comme Président du Groupe d'experts indépendants. En 2017, Le rapport ne parvient pas à une conclusion définitive mais un rapportage qui en est fait dans le cadre d'une réunion

A l'arrivée de Mobutu au pouvoir par un deuxième coup d'Etat en novembre 1965, les divisions et l'instabilité qui caractérisent alors l'époque font de sa rhétorique de rendre l'Etat au peuple un élément d'espoir pour la population. Mais très rapidement s'installe un régime de répression et d'institutionnalisation de la corruption. Le clientélisme commence à se propager.

Dans le contexte d'une économie défailante, et où le secteur privé est en grande difficulté, l'accaparement des ressources publiques paraît comme étant la principale source viable d'enrichissement. Quant à la frange de fonctionnaires qui survivent à peine avec un salaire largement insuffisant, parce qu'ils monétisent quand ils peuvent leurs services, la stigmatisation est de rigueur même si la logique du « sauve qui peut » prévaut pour tout le monde.

L'arrivée de Laurent-Désiré Kabila au pouvoir, puis les deux Guerres du Congo entre 1996 et 2002, provoquent une plus grande détérioration de l'Etat. Sans changement dans les incitations qui sous-tendent le système en vigueur, les mêmes travers continuent et s'accroissent avec les nouvelles opportunités apportées par la prédation des ressources naturelles. Face aux ruines d'un Etat embryonnaire, des réformes sont mises en œuvre dans certains domaines nécessaires au fonctionnement du système.

Les pratiques de l'Etat néo-patrimonial demeurent prévalentes. Des travaux sur une sélection de pays africains, dont la RDC, mettent en relief les caractéristiques de l'Etat patrimonial et l'Etat néo-patrimonial pour qui la légitimité politique repose « sur l'idée normative tacite que le gouvernement se trouve dans la même relation avec ses citoyens qu'un père avec ses enfants. »⁶ En outre, l'Etat est perçu comme étant un grand pourvoyeur, suivant la métaphore de la figure paternelle et familiale, et le monde politique est ainsi imaginé comme une affaire de famille. Ces travaux mettent aussi en exergue une prééminence de l'imagerie alimentaire dans les discours sur le pouvoir. L'Etat serait donc textuellement associé à une source de consommation : il permet de manger, de se nourrir et de nourrir sa famille et ses protégés. En outre, les leaders néo patrimoniaux puisent leur légitimité et le respect du groupe par leur capacité à acquérir des richesses et à récompenser leurs « gens » ou subordonnés. Maintenir cette ascendance implique alors de trouver des sources pérennes de ressources.

Face aux dysfonctionnements et au quasi-effondrement de l'Etat, de nombreux travaux de recherche questionnent la notion d'Etat dans les pays anciennement colonisés.⁷ Pour eux, il faudrait de prime abord poser la question de l'Etat africain post colonial comme étant une reproduction de l'Etat colonial. C'est ainsi qu'au moment de l'indépendance, il y aurait eu tout simplement substitution de rôles entre les nouveaux dirigeants et les colonisateurs, anciennement détenteurs du pouvoir étatique. Sans une vision articulée d'un objectif de cohésion sociale, les nouveaux détenteurs de droit ont répliqué le « modèle d'exploitation » existant. L'effondrement de l'Etat tant décrié, concernerait

de l'Assemblée général stipule que : « Dans son dernier rapport, l'Éminente Personnalité conclut qu'il reste plausible qu'une attaque ou une menace extérieure ait été à l'origine de l'accident. Certaines questions spécifiques méritent un suivi plus approfondi. » (Source : Nations Unies. Assemblée générale. Soixante-quatorzième session. 45e séance plénière. Jeudi 12 décembre 2019, à 10 heures. New York. Document A/74/PV.45.)

⁶ Schatzberg. 2001.

⁷ Tels que Ake (2000) et Mamdani (1996)

donc les vestiges de l'Etat colonial transformant les élites postcoloniales en « prédateurs » comme leurs anciens maîtres.

Pour les parties prenantes de la société civile et en phase avec de nombreux travaux de recherche sur la RDC, c'est la prééminence du contrôle des élites sur les ressources du pays qui est la principale cause du délitement des institutions. Les tentatives de construction d'un État-Nation et de renforcement des institutions ont été largement improductives face à la prééminence historique des réseaux de prédation et les modèles d'incitation économique et financière qui les sous-tendent, y compris au sein même des institutions étatiques. Ce sont ces modèles qui continuent à motiver les guerres et les conflits en RDC. Des travaux publiés en 2022 soulignent que dans le cas de la RDC, les élites ne se sont pas engagées à mettre en place les conditions nécessaires pour une trajectoire de transformation.⁸ A l'inverse de pays tels que l'Indonésie, le Bangladesh, l'Éthiopie et le Ghana, où la pauvreté a fortement diminué du fait de la volonté de l'Etat et des élites d'en faire une priorité, les élites en RDC se sont cantonnées à l'acquisition et au maintien de leur contrôle sur les revenus issus de l'exploitation des nombreuses ressources naturelles du pays. Ces divisions entre une petite partie de la population qui était déjà favorisée pendant la colonisation, et les autres, se sont accentuées au fil des décennies.

⁸ Stefan Dercon. 2023.

Annexe 3 : les conflits

La confluence des motifs identitaires, fonciers, coutumiers et politiques

Cette sous-section ne vise pas à offrir une analyse complète des conflits à motifs identitaires. De par la nature du sujet abordé, de telles analyses font souvent l'objet de débats et de tensions. Historiquement et géographiquement, ces conflits abordés ci-dessous mettent en scène plusieurs groupes et tribus, dans toutes les régions avec les inégalités dans la redistribution des richesses comme principal facteur déterminant. Le texte ci-dessous par exemple, n'aborde pas les conflits entre Teke et Yaka à l'ouest du pays tout en leur reconnaissant une importance égale à celle des conflits de l'est de la RDC.

Ces conflits prennent souvent des formes plus violentes lorsqu'ils surviennent dans des zones déjà fortement instables et militarisées, à l'instar des provinces de l'Est (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri et Tanganyika). Les conflits du Tanganyika et du Kasai figurent parmi les plus importants au fil des dernières années. On dénombre, par exemple, 150 conflits coutumiers actifs dans la seule province de l'Ituri. En sus de ces dynamiques, les Rapports du Secrétaire général et les Rapports des experts sur la RDC publiés en 2022-2023 font également état d'une résurgence des discours d'appels à la haine et des risques de conflits inter-ethniques.

Les origines de ces tensions remontent aux mouvements de population au sein des territoires des Grands Lacs au cours des siècles, y compris la migration imposée par l'administration coloniale. Parmi ces mouvements, l'installation d'un grand nombre d'ouvriers du Rwanda-Urundi dans les Kivus par les pouvoirs coloniaux et les problèmes de nationalité et d'accès au foncier que cela a entraîné constituent l'un des facteurs déterminants de nombreuses tensions identitaires à travers les décennies. Pour de nombreux historiens, c'est le traitement de la question de l'ethnicité sous l'administration coloniale belge qui a provoqué la territorialisation de l'identité. L'identité ethnique est alors devenue un principe directeur de l'organisation politique et administrative au Congo.

Dans les années 60, par exemple, le potentiel de reconfiguration politique introduit par la démocratie et le redécoupage des frontières provinciales, dans le Nord-Kivu, entraîne l'interdiction de l'accès du pouvoir coutumier aux communautés originaires du Rwanda. De ces tensions a émergé le conflit généralement dénommé guerre Kanyarwanda et dont les épisodes se sont déroulés entre 1962 et les élections de 1965.

De même, à la fin des années 90, les déficiences d'offres de services publics, provoquent la disparition de ce qui aurait pu rester d'espoirs et d'attente vis-à-vis de l'Etat. Les replis identitaires centrés sur le local, s'affirment alors comme une stratégie de survie face aux incertitudes. Ces replis identitaires et les conflits coutumiers ont commencé à devenir plus marqués à la fin du régime Mobutu. Durant la même période, des dizaines de milliers de réfugiés arrivent du Burundi au Sud-Kivu à la suite du déclenchement d'une guerre civile provoquée par l'assassinat du président hutu Melchior Ndadaye. Puis, le génocide de 1994 au Rwanda et l'arrivée du Front Patriotique Rwandais au pouvoir provoquent le départ de 30 000 à 40 000 miliciens hutus et soldats des Forces armées rwandaises (FAR) et d'environ un million de réfugiés civils vers la frontière congolaise. Ces arrivées ont exacerbé la disponibilité des armes, et ont contribué à renforcer la polarisation ethnique.

Parallèlement, la perspective des élections dans un contexte d'ouverture politique remet à nouveau sur la table la question contestée de la citoyenneté des descendants d'immigrants rwandais. Le 6

octobre 1996, le gouverneur adjoint de la province du Sud-Kivu demande aux originaires du Rwanda, connus sous le nom de Banyamulenge et Banyarwanda dans les provinces du Sud-Kivu et du Nord-Kivu, de quitter le territoire dans un délai de six jours conformément à une résolution de 1995 sur leur dénaturalisation. Suite à leur refus de partir, un ensemble de faits précipite l'avènement de la Première guerre du Congo (1996-1997) et l'entrée des troupes rwandaises et ougandaises sur le territoire congolais. Des analyses montrent que l'aide et la protection physique fournies dans les camps de réfugiés ont permis aux extrémistes Hutu de se regrouper, de reconstruire leur armée et mener des raids au Rwanda. Les attaques sur ces camps engendrent des violations des droits de l'homme plus tard documentées dans le Rapport Mapping de 2010.

Laurent-Désiré Kabila émerge comme leader de l'Alliance des Forces démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL), un rassemblement de quatre groupes d'opposition au régime de Mobutu. En mai 1997, il devient le nouveau président du pays renommé République Démocratique du Congo. Son régime est marqué par la permanence de la question de la nationalité des Congolais d'origine rwandaise, la décomposition de l'État, et le refroidissement de ses relations avec ses alliés. Ces facteurs contribuent à l'avènement de la Deuxième guerre du Congo avec la révolte anti-Kabila qui démarre le 2 août 1998. Cette révolte est menée par le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) dont les objectifs comprennent la restauration d'un État fédéral. Les « menaces sécuritaires provenant du Congo » sont mises en avant par les pays voisins comme principale motivation de leurs interventions sur le sol congolais. La guerre est marquée par de nombreuses péripéties, notamment le jeu des alliances motivé par les réajustements géopolitiques dans la région des Grands Lacs à la fin de la guerre froide, et l'émergence de la structuration d'une économie de guerre centrée sur les ressources naturelles.

A la fin de la deuxième guerre du Congo, le schéma des différends devient de plus en plus complexe avec six conflits distincts à travers le territoire congolais : le Rwanda contre l'Armée de libération du Rwanda (ALIR) ; l'Ouganda contre ses propres rebelles, les ADF, et le Soudan ; l'Angola contre l'Union pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) ; le Burundi contre les Forces pour la défense de la démocratie (FDD) ; et le gouvernement de la RDC contre ses propres groupes rebelles, notamment le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-Goma et RCD-Kisangani) et le Mouvement pour la libération du Congo (MLC). A ceux-ci s'ajoutent les différents groupes de Mai-Mai. La complexité de la situation d'alors présageait déjà celle des jeux d'alliances et de retournement d'alliances qui rendent difficiles, encore aujourd'hui, les projections sur l'évolution future des conflits sur le sol congolais.

Tensions identitaires, inégalités économiques et discrimination politiques Ces tensions couvrent un imbroglio de questions identitaires, inégalités économiques et discrimination liées à l'histoire des mouvements de population entre la RDC et les pays voisins. Une analyse complète des dynamiques de relations le long de la totalité des frontières de la RDC va au-delà des objectifs de l'analyse. Une emphase est mise sur ceux situés le long des frontières de l'Est, étant donné leur pré-éminence au fil de l'histoire du pays.

Déjà majoritaires dans le territoire de Masisi au moment de l'indépendance, suite aux mouvements de migration forcée de la colonisation ainsi que d'autres déplacements des éleveurs de bétails, les Banyarwanda, appellation donnée aux originaires du Rwanda, sont rejoints par une nouvelle vague d'immigration principalement constituée d'un groupe plus aisé de Tutsis. Ces derniers, fuyant les

persécutions suite à l'arrivée au pouvoir d'un leadership hutu à Kigali au moment de l'indépendance du Rwanda en 1962, s'ajoutent aux autres grandes figures de Tutsis locaux.

Ces nouveaux venus dominant au fil des années le secteur économique et commercial de l'Est du Congo : les hôtels, le commerce transfrontalier, les plantations de café et de thé, ainsi que l'élevage de bétail et les télécommunications. Les Kivus totalisent alors un marché d'environ 11 millions d'habitants, soit pratiquement la même taille que le Rwanda. Leur présence suscite des tensions dans les hauts plateaux ruraux, en particulier à Masisi, où l'acquisition de vastes terres par les Banyarwanda est perçue comme une usurpation de leurs propres terres ancestrales.

Sur le champs politique, Mobutu a courtoisé les élites tutsies comme alliés, et a nommé plusieurs leaders tutsis à des postes politiques, administratifs et économiques de haut niveau.

En 1972, la loi accordant la citoyenneté en masse aux Rwandais arrivés avant l'indépendance en 1960 est promulguée. De même, le programme de nationalisation bénéficie principalement aux hommes d'affaires banyarwanda, aggravant ainsi les frictions communautaires. Au début des années 1980, lorsque le vent politique commence à tourner contre les Tutsis congolais. Sur le champ social, les tensions abondent, ainsi que l'expression des préjugés ethniques, allant des brimades à l'école, de moqueries ou d'attaques à la prolifération de stéréotypes vicieux sur les Tutsis visant à susciter la haine raciale.

En 1981, la citoyenneté des Banyarwanda est remise en question par une loi qui accordait la citoyenneté automatique seulement à ceux dont les familles pouvaient prouver leur arrivée avant 1885. Cette législation ôte les droits, y compris la propriété foncière, de plus d'un demi-million de Banyarwanda dans les Kivus. Dans l'escalade d'évènements qui s'ensuit, des protestations contre les candidatures d'immigrants rwandais durant les élections de 1989 provoquent le report des élections dans le Nord-Kivu. Marquant l'aboutissement des ressentiments exprimés durant cette période, la Conférence nationale souveraine de 1991, chargée de préparer la transition d'un régime à parti unique, exclut la participation de délégués hutus et tutsis et endosse la loi sur la citoyenneté de 1981.

Or, les Tutsis congolais sont également présents dans le domaine militaire puisque bon nombre d'entre eux ont fait leurs preuves lors de la rébellion du Front patriotique rwandais (FPR). Selon les experts, les comités locaux du FPR mis en place dans tout Goma et dans les zones rurales, collectent des fonds et recrutent des jeunes, constituant ainsi les bases de futures rébellions. C'est dans ce contexte que les évènements qui ont mené à la première Guerre du Congo se déroulent. En octobre 1996, le groupe rebelle dénommé Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL) est soutenu par le Rwanda et l'Ouganda. Au début de la Deuxième Guerre du Congo, en 1998, un autre groupe rebelle, le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), est créé pour se battre principalement contre les FDLR, groupe armé constitué de hutus rwandais, et les milices Mai-Mai alliées à Kinshasa.

Pour de nombreux experts, dans un contexte de tensions ethniques au plus haut, le RCD avait comme vocation d'assurer la protection des entreprises et des hauts dirigeants Tutsis dans l'administration ainsi que celle des Banyarwanda, en particulier des Tutsi souvent exposés aux attaques. Ainsi, en 1994, presque tous les Tutsis du Nord-Kivu ont fui la campagne pour se diriger vers les centres urbains ou le Rwanda. On estime à des milliers le nombre de morts. Le lancement de la rébellion du RCD en 1998, a également entraîné l'arrestation et le massacre de centaines de Tutsi dans des camps militaires et des villes à travers le pays.

L'émergence du CNDP

Le processus de transition vers des élections démocratiques démarré en 2003 devait marquer la fin de la rébellion RCD. Or, le processus a également mis en avant ses appréhensions de perte de pouvoir et d'influence. Lors des élections de juillet 2006, le RCD n'a obtenu que 1,5 % des voix lors du vote présidentiel, et une réduction du nombre de sièges qu'il détenait à l'Assemblée nationale de 94 à 15. Ces échecs renforcent le sentiment d'appréhension d'un mouvement qui a été jusqu'alors l'une des forces militaires les plus puissantes du pays. En septembre 2003, le refus du général Laurent Nkunda de rejoindre l'armée nationale nouvellement intégrée marque la première étape vers la création d'un nouveau groupe armé. Le CNDP est alors formellement créé en juillet 2006, et devient le groupe armé pami les plus sophistiqués à date.

L'envoi de Kinshasa, en décembre 2007, d'environ 20 000 soldats dans une offensive contre le CNDP, en alliance avec les FDLR et diverses milices associées se solde par une défaite dévastatrice. S'ensuit l'organisation d'une conférence de paix à grande échelle, impliquant les communautés locales et les groupes armés qui aboutit à l'Accord de Goma.

Après les échecs de la méthode par la force et de l'Accord de Goma, la nomination d'Obasanjo en tant qu'envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour les Grands Lacs apparaît alors comme étant significative dans la dynamique de la résolution du conflit dans le Nord-Kivu. Des efforts de diplomatie régionale sont alors organisés, y compris une réunion entre les présidents Kabila et Kagame et d'autres chefs d'État à Nairobi le 7 novembre 2008 ainsi que les négociations en privé entre Kigali et Kinshasa. Des divisions apparaissent au sein du CNDP et en janvier 2009, l'intégration du CNDP à l'armée congolaise pour combattre les FDLR démarre.

Le M23

L'accord d'intégration du CNDP dans les FARDC a été officialisé le 23 mars 2009. C'est trois ans plus tard, presque jour pour jour, que la rébellion du M23 a été lancée. Entre temps, un ensemble de raisons ainsi que des tensions ethniques ont provoqué des divisions au sein du CNDP. Le M23 créé en mai 2012 justifie alors sa mutinerie sur le non-respect par Kinshasa des termes de l'accord du 23 mars 2009.

Malgré les différents engagements de cesser les hostilités en décembre 2013 suite à sa défaite militaire, le M23 ressurgit fin 2021. Le M23 réitère parmi ses motivations la violation des termes de l'accord de 2002 et sa volonté de protéger la population d'origine Tutsi. Ses avancées et ses conquêtes de territoire sont caractérisées par des prises d'importance militaire, économique et commerciale, à travers la prise de contrôle de voies d'accès majeures pour le commerce dans les environs de Goma. Le conflit qui se décline depuis 2021 est au centre de nombreux enjeux pour la paix et la sécurité en RDC et dans la Région des Grands Lacs.

Annex 4

Les risques liés aux armes légères et de petit calibre, mines et aux restes explosifs de guerre

Cette prolifération d'armes légères et de petit calibre sur l'ensemble du territoire national est accentuée par la faiblesse et le manque de capacités des institutions nationales de défense et de sécurité dans la gestion effective, y compris la sécurisation, des stocks d'armes et munitions.

La contamination par mines et Restes Explosifs de Guerre (REG) de la République Démocratique du Congo constitue un héritage direct de ces périodes prolongées de conflits armés. Selon le Centre Congolais de Lutte Antimines, le nombre de zones soupçonnées ou confirmées dangereuses des mines est passé au cours des dernières années de 133 à 29. Les surfaces considérées contaminées par mines sont passées de 1.711.763, 24 m² à 350.667,13 m². Il s'agit de zones relativement bien circonscrites réparties à travers les Provinces suivantes : Ituri, Kasai, Kasai-Central, Maniema, Nord-Kivu, Nord-Ubangi, Sud-Kivu, Tanganyika et Tshuapa. Contrairement à la contamination par Mines, la contamination par Restes Explosifs de Guerre est présente sur toutes les zones ayant été sujettes aux hostilités armées qu'a connues le pays depuis son indépendance, ce qui signifie qu'elle est largement répandue. Certaines zones contaminées par Armes à Sous-Munitions et Engins Explosifs Improvisés ont également été rapportées.

Le programme de lutte antimines a enregistré 3.194 victimes de mines, Restes Explosifs de Guerre et des Engins Explosifs de Guerre à la fin de l'année 2023; 2032 d'entre elles ont été blessées (63,22%) alors que 1162 victimes ont été tuées (36,77%). Cette identification des victimes représente plus ou moins 20% seulement du pays. Par ailleurs, le nombre annuel de victimes est croissant depuis 2020 avec une forte concentration dans trois provinces qui représentent à elles seules 84,62% de toutes les victimes, ces provinces sont par ordre décroissant : Sud-Kivu, Nord-Kivu et Tshopo.

En plus du risque direct qu'ils représentent pour les membres des communautés affectées, les Mines, les Restes Explosifs de Guerre et les Engins Explosifs de Guerre empêchent l'accès aux champs et zones pastorales, aux voies de communication et aux points d'eau. Leur présence impacte négativement les efforts de stabilisation et représente un obstacle à la reconstruction et au développement du pays, notamment dans la réhabilitation des infrastructures publiques ainsi que dans les secteurs éducatif, de la santé et des échanges commerciaux.

Depuis le milieu de l'année 2021, il y a eu une augmentation notable de l'utilisation des Engins explosifs improvisés (EEI) dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri (avec 51 incidents signalés en 2021, 57 en 2022 et 22 en 2023) - dont on estime qu'ils sont largement sous-estimés. La menace a évolué à la fois en termes de complexité et de cibles. Outre l'utilisation accrue d'engins explosifs improvisés commandés par radio, la cible des attaques à l'aide d'engins explosifs improvisés a changé. Alors que les premières attaques visaient principalement le personnel des FARDC et de la police nationale (PNC), les attaques plus récentes ont de plus en plus pris les civils pour cibles directes, apparemment pour des raisons politico-religieuses.

Annexe 5

Risques climatiques et catastrophes naturelles

Le Bassin du Congo s'étend sur six pays de la sous-région de l'Afrique centrale et comprend la deuxième plus grande zone de forêts tropicales humides contiguës de la planète avec plus de 2,87 millions de km² de forêts humides et sèches. Doté d'une biodiversité exceptionnelle de plus de 400 espèces de mammifères, 1 000 espèces d'oiseaux et plus de 10 000 espèces végétales, le Bassin du Congo constitue un écosystème d'envergure majeure pour la vie sauvage et les services écosystémiques de la planète. Son importance hydrographique et des processus d'évaporation et d'évapotranspiration qui en résultent, est essentielle pour la pluviométrie au niveau du continent. Cependant, ces atouts sont menacés.

La RDC, le territoire le plus large du Bassin du Congo, occupe la 178^e place sur 182 au sein de l'Indice mondial d'adaptation de l'Université Notre Dame pour l'année 2020, faisant ainsi partie des pays avec un niveau de vulnérabilité très élevé face au changement climatique. Comme indiqué à travers l'Analyse, ces vulnérabilités influent sur toutes les variables socio-économiques. Les résultats de la modélisation effectuée par la Banque mondiale indiquent que selon différents scénarios climatiques, le changement climatique pourrait entraîner, d'ici à 2050, des pertes de PIB comprises entre 4,7 et 12,9 %. Les conséquences économiques les plus importantes proviendraient du stress thermique des travailleurs ruraux subissant des vagues de chaleur extrêmes. Cet impact à travers la main d'œuvre agricole devrait alors entraîner des pertes s'élevant entre 4,8 % et 8 % du PIB selon le scénario climatique considéré. Les dégâts urbains causés par les inondations, avec des pertes potentielles estimées à 2,5 % du PIB, constituent l'autre vecteur de l'impact du changement climatique.

Pour l'heure, comme indiqué plus spécifiquement dans la discussion sur les entraves à la croissance inclusive et durable (chapitre 3, section 1), ces estimations ne semblent pas être intégrées dans les chiffres officiels sur les projections de croissance. Or les résultats de ces analyses montrent l'incidence significative des mesures d'adaptation sur la réduction des dommages économiques. Ainsi, certaines mesures d'adaptation pourraient réduire les dommages économiques liés au changement climatique de plus de 40 %. Cette réduction se ferait d'une part dans le cadre du scénario de maintien du statu quo, et d'autre part dans le cadre d'un scénario de « développement résilient » combinant l'adaptation et réformes ambitieuses en matière de développement. S'il apparaît qu'une trajectoire de croissance impacterait positivement sur le développement et la réduction de la vulnérabilité causée par les effets du changement climatique, en améliorant les moyens de subsistance, les infrastructures, la sécurité alimentaire et l'accès à l'énergie, des mesures d'adaptation spécifiques demeurent nécessaires pour endiguer les conséquences négatives des canaux de dommages du changement climatique sur l'ensemble de l'économie.

Figure 8 Effets du changement climatique par canal de dommages, 2050 : PIB selon les scénarios climatiques (SSP), en pourcentage de variation par rapport à une situation homologue (de référence ou de développement) sans changement climatique

Source : Banque mondiale. 2023b.

La RDC a élaboré un plan national d'adaptation (PAN), pour la période 2022–2026, dont le principal objectif est de renforcer la résilience du pays et intégrer l'adaptation au changement climatique dans la planification et la budgétisation aux niveaux national et provincial. Le PAN met en exergue les impacts climatiques à un niveau agrégé tout en soulignant l'importance de mettre la priorité sur la granularité des évaluations des risques climatiques pour informer la planification de l'adaptation au niveau local. Tenant compte de cela, un exercice conduit par le ministère de l'Environnement et du développement durable (MEDD) et des partenaires en 2023 s'est focalisé sur les interactions entre les risques climatiques et la diversité de potentiel de solutions basées sur la nature dans l'espace congolais. L'initiative a été conduite avec une emphase sur les menaces que le changement climatique fait peser sur le carbone forestier et l'agriculture.

Se basant sur les dernières avancées méthodologiques, les projections de l'étude montrent une détérioration de la sécheresse à travers tout le pays, avec certaines régions confrontées à des conditions sévères de sécheresse presque toute l'année d'ici 2050. Certaines régions du Tanganyika seraient ainsi être sujettes à une moyenne annuelle supplémentaire allant jusqu'à 11 mois de sécheresse sévère, soit pratiquement tout au long de l'année. A l'inverse, les parties occidentales du Nord-Kivu et du Sud-Kivu et la frontière entre le Haut-Uele et l'Ituri connaîtront une légère diminution de leur exposition aux risques de sécheresse.

Les précipitations extrêmes devraient également s'intensifier, avec un événement de pluie historiquement rare devenant plus fréquent, passant d'une occurrence tous les 100 ans à un risque d'une occurrence tous les 30 ans d'ici le milieu du siècle et tous les 15 ans d'ici la fin du siècle. Ainsi, par exemple, la surface inondée à Kinshasa devrait considérablement augmenter, passant de 300 km² lors d'une inondation centennale actuelle à 365 km² au milieu du siècle et à 403 km² d'ici la fin du siècle. Les simulations montrent que les zones comprennent les communes de Gombe, Kinshasa, Lingwala et Barumbu qui contiennent les parties les plus anciennes de la ville.

Les risques d'incendies de forêt sont prévues d'augmenter dans de nombreuses parties du pays, avec une possible augmentation de près de 200 % dans la région sud-est, tandis que quelques régions, principalement dans le nord, pourraient voir une légère diminution du danger d'incendie. L'exploitation forestière et d'autres activités anthropogéniques demeurent les plus grandes menaces pour la forêt tropicale congolaise. Cependant, les incendies de forêt entraînent la perte de 400 000 ha de forêt chaque année depuis 2001 principalement dans les provinces de Mongala, Maï-Ndombe, Tshopo et le Sud-Ubangi, et du fait des pratiques de défrichement de la savane et de l'agriculture.

Une action efficace contre le changement climatique requiert une réponse holistique de l'ensemble du gouvernement, en partenariat avec la société civile et le secteur privé. Cette transversalité est d'autant plus importante au vu des projections qui montrent que l'impact des effets du changement sur l'agriculture ainsi que sur les secteurs miniers et manufacturiers intensifs en main d'œuvre sont particulièrement conséquents (chapitre 3, section 1). Or, en RDC, le diagnostic du Rapport sur le

développement et le climat publié par la Banque mondiale en novembre 2023 est que l'engagement des agences centrales de planification et de financement sur les questions climatiques est rare, voire quasiment inexistant. De plus, même si les gouvernements au niveau décentralisé devraient jouer un rôle crucial pour l'intégration de l'action climatique, en particulier dans le domaine de la foresterie, à travers les plans de développement provinciaux et en étroite collaboration avec le ministère de l'Environnement et du Développement durable ainsi qu'avec les autres provinces, ce rôle est entravé par les contraintes à la mise en œuvre effective de la décentralisation.

Catastrophes naturelles et épidémies

La RDC est classée 13 sur 192 pays en termes de vulnérabilité aux risques de catastrophes naturelles en 2023⁹. La hausse de la fréquence et de l'intensité de chocs climatiques qui se manifestent par des événements extrêmes tels que les inondations, les sécheresses et les épidémies entraînent d'importantes pertes humaines et accroissent les risques d'épidémies. Illustrant cela, les pluies torrentielles survenues en mai 2023 dans l'est de la RDC ont fait 460 morts et plus de 2500 disparus dans la province du Sud-Kivu. Le niveau de précipitations enregistré a battu des records, tout comme à Kinshasa en décembre 2022. Par ailleurs, le fleuve Congo a atteint début 2024 son plus haut niveau depuis 1961, suite à de très fortes précipitations à l'intérieur du pays.

Selon les prévisions disponibles, les épidémies de maladie à virus Ébola sensibles au climat, le paludisme, le choléra et autres maladies diarrhéiques ou à transmission vectorielle devraient augmenter à mesure que les inondations et les sécheresses s'intensifient. De plus, les résultats des analyses soulignent qu'en induisant une accélération de la lutte pour l'accès aux ressources limitées, le changement climatique contribuerait à augmenter les risques de continuité des conflits, rendant ainsi difficile toute perspective d'amélioration de la cohésion sociale. Les populations pauvres et vulnérables devraient être le plus affectées.

Les menaces d'éruption des volcans du Virunga

À l'Est du pays, les volcans Nyiragongo et Nyamuligira de Virunga, sont selon les scientifiques, les plus actifs au monde. Le Nyiragongo est en particulier célèbre pour son lac de lave semi-permanent, considéré comme étant le plus grand au monde. Les données indiquent qu'il y a eu plus d'une trentaine d'éruption du volcan ces 30 dernières années. Les éruptions les plus conséquentes documentées en termes d'impacts sont celles de 1977 et 2002.

Selon les mesures du Spectromètre de Cartographie Totale de l'Ozone, Nyamulagira serait la plus grande source mondiale de SO₂ d'origine volcanique émise dans l'atmosphère depuis 1979. Ces panaches de gaz volcaniques engendrent des précipitations acides, affectent la végétation et polluent les eaux des rivières des environs. Les analyses isotopiques montrent que les émissions de CO₂, appelées « mazuku » dans les zones qui se trouvent le long de la rive nord du lac Kivu entre Sake et

⁹ [Classement "risque-pays" dédié aux risques naturels \(catnat.net\)](https://catnat.net/)

Goma, tuent chaque année des animaux et des dizaines de personnes, et représentent de ce fait le risque naturel le plus conséquent de la région en termes de pertes humaines. Les observateurs basés dans la province estiment que l'importante croissance démographique des dernières années et l'afflux de personnes déplacées internes contribuent à augmenter l'impact de ces risques.

Les menaces liées aux volcans sont constamment présentes pour les populations vivant aux alentours. Pour des spécialistes travaillant à Goma depuis plusieurs années, la quantité de lave écoulee lors de l'éruption du Nyiragongo et des secousses sismiques de mai 2021 a été relativement faible. Elle a engendré à 412 700 personnes déplacées, réparties dans plus de de 10 zones à l'intérieur du Nord-Kivu et à Bukavu, au Sud-Kivu. Dans le chaos qui a suivi l'éruption volcanique, des centaines d'enfants ont été séparés de leurs familles à Goma, et le risque de choléra y a augmenté ainsi que dans les zones avoisinantes où se sont réfugiées de nombreuses familles.

Face aux risques d'éruption des volcans du Virunga, la population est comme résignée, et résiliente faute de choix, comme l'attestent encore les témoignages lors de l'éruption de mai 2021. Le peu de moyens dont disposent les institutions en charge de la gestion des risques associés dans un contexte de corruption généralisée est souvent mis en avant comme étant une calamité difficile à surmonter.

Annexe 6 : Education

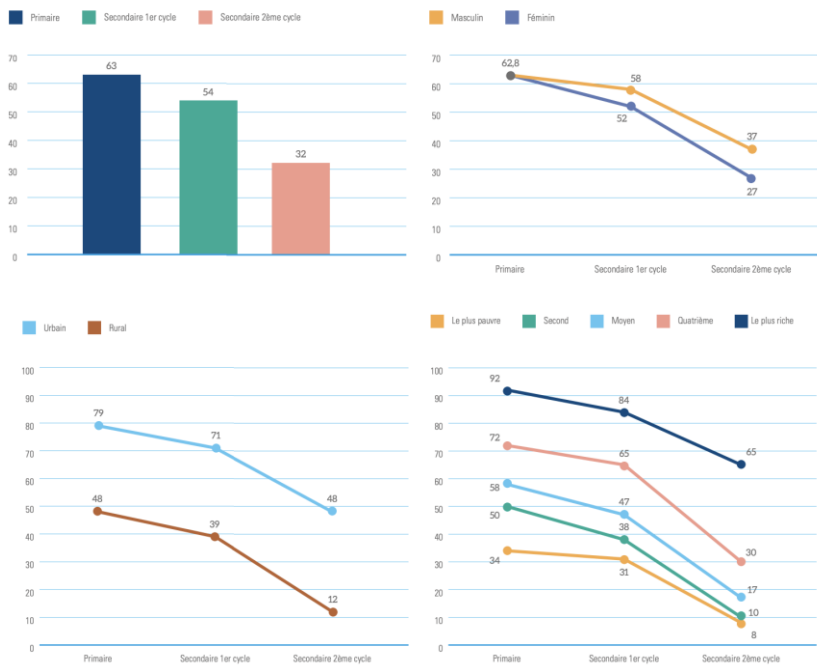
Les inégalités se perpétuent à travers plusieurs canaux liés à l'éducation et à la santé. Pour la génération actuelle, des écarts importants d'instruction s'observent selon le genre et le milieu de résidence. En milieu rural, 25% des femmes sont sans instruction contre 8% de femmes vivant dans les zones urbaines. Par ailleurs, alors que 11% des femmes urbaines ont terminé l'école secondaire et 5% ont atteint le niveau supérieur, ces proportions sont respectivement de 2% et de moins de 1% parmi les femmes rurales. Les écarts sont encore plus importants entre les provinces quant aux femmes non instruites : 5% à Kinshasa, 32% au Kasai Occidental et plus de deux femmes sur dix en Equateur, au Kasai-Oriental, au Katanga et au Maniema.

Les données du MICS-EAGLE lancé en 2018 indiquent que les inégalités tendent à se perpétuer à travers les générations. Ainsi, l'indice de développement de la petite enfance (ECDI) montre qu'environ 57% d'enfants congolais âgés de 3 à 4 ans sont en bonne voie de développement.¹⁰ Ce pourcentage est plus élevé chez les enfants de milieux urbains (65%) que ceux en milieu rural surtout parmi ceux qui fréquentent des programmes préscolaires (81%). Or, seuls 5% de la population fréquentent de tels programmes. De plus, cette participation est fortement associée au milieu de résidence (12 points de pourcentage d'écart entre enfants du milieu urbain et ceux du milieu rural). De même, ce pourcentage est de 72% chez les enfants nés au sein des ménages les plus riches contre 44% au sein des ménages les plus pauvres.

Les écarts en matière de taux de non-scolarisation à l'école primaire sont également conséquents. Il est de 7% à Kinshasa alors qu'il est supérieur ou égal à 30% dans les provinces de Kasai, Tshuapa, Tanganyika, Ituri, Lualaba, Kwango et Mongala. Seules 9 autres provinces ont un taux inférieur à 20%. Les inégalités entre les groupes socioéconomiques sont plus prononcées en ce qui concerne les enfants non scolarisés au niveau primaire: 60% d'entre eux proviennent des deux quintiles les plus pauvres contre 49% au secondaire. Les différences garçons-filles sont plus élevées au fur et à mesure que le niveau d'éducation augmente. Au niveau secondaire, la proportion des filles non-scolarisées passe de 50% au niveau du primaire à 60% au niveau du secondaire.

L'écart de taux d'achèvement est conséquent entre milieu urbain et rural et entre les enfants des ménages les plus riches et les plus pauvres puisque les premiers ont un taux d'achèvement environ trois fois supérieur à celui des plus pauvres (92% contre 34%) au niveau du primaire, et huit fois plus élevé au niveau du secondaire (65% contre 8%). Les disparités concernent également les compétences fondamentales d'apprentissage. Dans ce cadre, les difficultés fonctionnelles liées à l'anxiété (12%) et la dépression (6% pour les garçons et 7% pour les filles) sont les plus courantes, les autres types de difficultés fonctionnelles sont présentes chacune dans moins de 3% de la population.

Figure 1 Les inégalités de taux d'achèvement selon le milieu, le genre et le niveau de richesse



Source : UNICEF. 2021

Du fait de l'histoire de délitement des institutions publiques en RDC, la majorité des écoles primaires publiques ne sont pas gérées par l'État. Ce sont des réseaux religieux, dont le plus prédominant est l'Église catholique suivie de diverses dénominations protestantes, qui gèrent environ 80 % des écoles primaires publiques en vertu d'un accord formel avec le gouvernement. Ce modèle de partenariat dans la gestion de l'éducation publique, associé à des taux élevés d'engagement financier des familles, contribue à expliquer comment la RDC a réussi à atteindre un taux net de scolarisation primaire de 78% malgré le deuxième taux d'extrême pauvreté le plus élevé au monde, surpassant de nombreux autres pays à faible revenu et fragiles.

Malgré la réforme de la gratuité de l'enseignement de base en 2019, le taux brut de scolarisation (TBS), a connu un pic en 2018 qui s'est stabilisé en 2019, reflétant les diverses contraintes liées aux caractéristiques des ménages pauvres, au-delà des frais de scolarité. En effet, la mise en œuvre de la politique de gratuité de l'enseignement révèle des besoins importants encore à combler mais non satisfaits dus à l'insuffisance des ressources matérielles telles que la construction d'infrastructures scolaires, les fournitures scolaires et pédagogiques surtout pour les enfants des zones affectées par les conflits armés et les ressources humaines, y compris le recrutement de nouveaux enseignants. La disponibilité de ces ressources additionnelles requiert une budgétisation qui demeure insuffisante pour le secteur. De plus, les coûts du matériel pédagogique restent trop élevés pour les ménages pauvres et les freins culturels à l'éducation des filles demeurent présents au fur et à mesure de l'augmentation du niveau d'éducation.

De plus, la qualité de l'éducation demeure un sujet de préoccupation majeure. Selon les résultats de l'évaluation nationale réalisée par la Cellule Indépendante d'Évaluation des Acquis Scolaires (CIEAS) en 2021, à la fin du degré élémentaire (2ème année), en moyenne plus de 74% des élèves n'ont pas atteint le seuil minimum suffisant de l'échelle de compétences en lecture en langues congolaises; et à la fin du degré moyen (4ème année), seulement 16% des élèves ont atteint le seuil minimum

suffisant de l'échelle de compétences en lecture en français ; soit 84% des élèves de ce niveau ayant des acquis scolaires insuffisants pour poursuivre correctement le cycle primaire. De plus, la problématique de la qualité de l'éducation peut aussi être mise en rapport avec celle des infrastructures qui sont en nombre insuffisants par rapport à la demande en dépit des efforts du gouvernement dans la construction de nouvelles écoles. En effet la gratuité a aussi exercé une pression sur elles entraînant une détérioration du ratio élèves/enseignant, excepté dans le cycle maternel où il est passé de 25 en 2018 à 23 en 2021. Selon l'OCDD, seulement pour les 7^{ème} et 8^{ème} années, le besoin s'élève à 29.930 nouvelles écoles à construire et 186.357 enseignants supplémentaires.

L'enseignement supérieur présente également des caractéristiques propres à l'histoire et à la géographie du pays. La prolifération des établissements privés s'est opérée dans un contexte d'effondrement de l'État puis d'ajustement structurel entre 1985 et 2005, et initialement avec un rôle important des établissements catholiques. Hormis quelques institutions beaucoup plus coûteuses que les autres, selon les études disponibles, l'enseignement supérieur privé et l'enseignement public partagent « le même référentiel, les mêmes modèles académiques, le même corps enseignant, le même public ». Cependant, la question du financement des institutions et des enseignants domine la liste des défis, du fait de l'insuffisance des budgets aussi bien dans le secteur public que dans la grande majorité des IESP. Les sujets liés à l'adéquation, la qualité, les réformes et le référentiel de formation sont peu abordés. Or, les enseignants de rang académique, c'est à dire avec une thèse soutenue, représentent 12,5 % des enseignants du secteur public, et seulement 1 % des enseignants du secteur privé. Les enseignants qui ont rang de scientifique ont un salaire très inférieur à celui d'un enseignant de rang académique.

Un recensement daté de 2016 faisait état de 843 établissements d'enseignement supérieur dont 456 Institutions d'enseignement supérieur privées (IESP), soit 54 % du total, et un tiers des 464 000 étudiants. Kinshasa comptabilisait à elle seule 38 % des étudiants inscrits dans les IESP et 35 % des inscrits dans les Institutions d'enseignement supérieur, soit nettement au-dessus des 8-9% de la population nationale que représente la capitale. Ailleurs, les IESP sont concentrés dans les bassins démographiques de forte densité et à forte dimension urbaine, avec un nombre particulièrement élevé dans le Nord Kivu. Sur l'ensemble des IESP agréé, 52 IESP sont agréées ou admises à l'agrément à Kinshasa, 32 au Nord-Kivu, 16 dans le Sud-Kivu et 10 dans le Haut-Katanga. Sur 65 IESP agréées, 43 sont situées dans trois provinces de dense peuplement (Kinshasa, Nord-Kivu, Haut-Katanga).

Malgré ces difficultés, les études disponibles ainsi que les échanges dans le cadre de l'Analyse révèlent que la demande pour l'enseignement supérieur demeure conséquente au sein de la population. Cette demande est motivée par la compréhension du rôle du diplôme d'études supérieures comme porte d'entrée vers un avenir meilleur soit en tant que fonctionnaire soit en tant que cadre dans le secteur privé. Le Nord-Kivu se distingue particulièrement par la réputation de sa population comme étant travailleuse et portée vers l'excellence académique. C'est une province sans une tradition ancrée d'enseignement public, et où le secteur privé est largement dominant.

Au niveau de l'offre, les investisseurs du secteur éducatif sont principalement des membres de l'élite nationale et régionale qui sembleraient motivés aussi bien par des objectifs de profit que par le souci de contribuer à la formation des « enfants du terroir ». Cependant, il semble que même dans les provinces minières telles que le Haut-Katanga et le Haut-Lualaba, aucune initiative de création d'IESP privée ne soit jusqu'à présent attribuée à une société nationale ou internationale spécialisée en éducation.

Annexe 7 : Santé

Malgré une lente évolution positive de certains indicateurs tels que le taux de mortalité néo-natale, la pauvreté constitue la première cause des risques élevés de décès liés à l'accès aux soins de santé. A celle-ci s'ajoutent les inégalités de genre et leurs implications à la fois sur l'accès et le recours par les femmes aux services de santé maternelle. Ces inégalités se traduisent à travers le statut éducatif, économique et d'autonomisation des femmes. Le taux d'accouchement en établissement est de 81.5% à l'échelle nationale, avec de fortes disparités selon les régions. L'accès des femmes enceintes en moins de 2 heures aux formations sanitaires assurant les Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence de qualité « SONU » reste encore limité.

Les données MICS montrent qu'au moins 4 femmes meurent chaque heure en RDC de suite de complications d'une grossesse ou de l'accouchement et principalement du post-partum, et que 23 nouveau-nés meurent par jour à la suite de complications de la naissance. La mortalité maternelle élevée peut être expliquée par l'insuffisance des compétences du personnel soignant ainsi que le manque ou la rupture de stocks en produits vitaux pour prévenir les complications obstétricales. Selon le rapport SDMPR 2022, 40,8% des femmes décédées le seraient du fait d'erreurs de diagnostic et 20,11% du fait de retard de décision de référence. La rupture de stock en produits vitaux constituerait la cause de 30,3% des décès.

La grande majorité des femmes qui meurent des complications d'une grossesse ou d'un accouchement sont pauvres, avec un faible pouvoir de décision sur leurs corps et peu de moyens financiers pour payer les soins de santé. Le temps joue alors contre elles : retards dans la décision d'aller à la clinique ou à l'hôpital, retards dans les transports car il faut recueillir de l'argent, et retards dans les soins dispensés à l'arrivée. Tous ces retards peuvent être mortels. Le rapport de la Surveillance des Décès Maternels Périnataux et Riposte « SDMPR » de 2020 en RDC a montré que 43,3% des femmes décédées étaient liées au retard dans la prise de décision de consulter une formation sanitaire, 29,4% dans le retard de reconnaissance des signes de danger liés à la grossesse et à l'accouchement ainsi que le post-partum. Il est aussi établi que la violence sexuelle, notamment la violence du partenaire intime, le viol, et l'avortement forcé peut avoir de graves conséquences sanitaires pour les femmes enceintes.

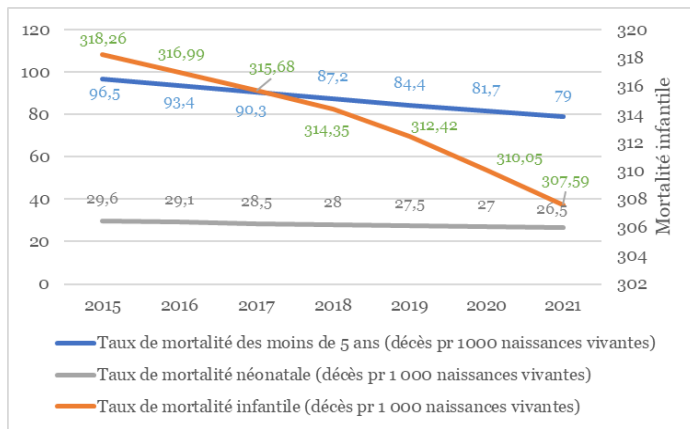
De manière plus générale, les exercices de diagnostic et de planification des dernières années ont permis au ministère de la Santé de répertorier les faiblesses des prestations de services et de soins de santé en RDC. Ces faiblesses et manquements couvrent les éléments suivants : i) couverture sanitaire ; ii) qualité des soins et des services offerts ; iii) résilience des structures de santé face aux urgences sanitaires ; iv) utilisation des soins et des services disponibles ; et v) redevabilité publique des services de santé.

Concernant les infrastructures de santé, selon les données du processus de planification de 2013, seuls 12% des centres de santé existants étaient construits en matériau durable et 6% offraient un paquet minimum d'activités (PMA) complet répondant aux normes. Parmi ceux qui disposent d'un hôpital général de référence (HGR), seulement 10% offrent un Paquet Complémentaire d'Activités (PCA) complet. Les disparités entre les provinces sont conséquentes, allant de 0% des centres de santé

et HGR offrant des prestations (PMA et PCA) répondant aux normes dans les provinces de Mongala, du Bas-Uélé, et du Nord Ubangi, à respectivement 59% et 79% d'entre eux à Kinshasa.¹¹

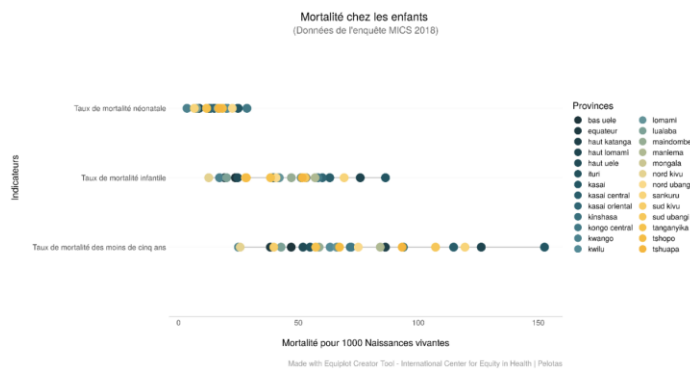
Les analyses au niveau des provinces montrent un fort degré d'inégalité de couverture entre elles, en particulier pour la vaccination contre la rougeole, DTP-3 et l'assistance qualifiée à la naissance. Il en est de même pour la mortalité infantile. Concernant la couverture vaccinale, de nombreux indicateurs montrent une évolution positive mais encore insuffisante. Ainsi par exemple, 56,1% d'enfants étaient vaccinés contre la rougeole en 2022 mais le taux reste inférieur à l'objectif global de 90% recommandé.¹² Aucune province n'a atteint 90% de couverture vaccinale complète. De même, le paludisme demeure la première cause de morbidité et de mortalité en RDC et continue à représenter plus de 40% des causes de mortalité infantile au niveau national, le plaçant au deuxième rang en Afrique, derrière le Nigéria, en termes de cas (10%) et de décès (11%). En 2017, le taux de positivité a été respectivement de 73% au test de dépistage rapide et 65% à la goutte épaisse.¹³

Figure 2 Évolution du taux de mortalité des moins de 5 ans, du taux de mortalité néonatale et du taux de mortalité infantile, 2015-2021



Source : OCDD, 2023

Figure 3 Mortalité des enfants de moins de cinq ans par province, MICS 2018



Source : Gouvernement de la RDC. Ministère de la Santé. 2023

Les inégalités entre les provinces sont présentes à travers pratiquement tous les indicateurs liés à la santé ainsi que ceux liés à l'état civil. Dans la province de l'Equateur, par exemple, seuls 20% d'enfants de moins de 5 ans sont enregistrés à l'Etat civil, seulement 29% d'enfants de 12-23 mois ont reçu tous les vaccins requis par le programme élargi de vaccination, et seulement 2% d'enfants de 6-23 mois ont reçu un régime alimentaire minimum au cours des derniers 24 heures ayant précédé la visite de l'équipe MICS.

La RDC demeure également souvent sujette à des épidémies récurrentes dont 15 épidémies d'Ebola depuis 1976. Malgré des progrès dans la préparation, la surveillance et la détection rapide des cas depuis l'épidémie de 2014-2016, la maladie est à nouveau apparue à Mangina dans le Nord Kivu en août 2018. Elle s'est ensuite propagée vers les villes de Beni et Butembo et dans la province voisine de l'Ituri. Des cas ont été ensuite signalés pendant une courte durée en Ouganda, Goma et au Sud-Kivu. Il y a eu un total de 3 317 cas confirmés, 153 probables et 2 287 décès avant la déclaration de la fin de la maladie en juin 2020.¹⁴ Autre épidémie à intensité variable au cours des années, le choléra est endémique en RDC depuis les années 1970, nécessitant régulièrement l'appui de nombreux partenaires.

L'incidence des infections du VIH est en recul. La proportion des personnes vivant avec le VIH connaissant leur statut sérologique est en augmentation continue, passant de 75,9% en 2020 à 84,8% en 2021. Le VIH touche aussi les enfants. Selon les données du PNMLS, en 2020, 70900 enfants ont été atteints par le VIH/SIDA. Sur une population de 100 000 personnes, en 2020, on dénombre 28 personnes de la tranche d'âge de 0-4 ans qui sont décédées d'une maladie due au sida et 6 personnes de la tranche d'âge de 5-14 ans. La contamination des enfants n'est pas que liée à la transmission mère-enfant. Le risque pris par les enfants peut également être à la base de la contamination. Une sexualité à risque peut constituer le canal de transmission par prédilection.

Malgré les avancées liées aux engagements pour la CSU (voir chapitre 4, section 1), le secteur santé demeure marqué par d'énormes défis : la lenteur dans la mise en place des réformes structurelles, les insuffisances de la régulation et la normalisation, les défis de collaboration intra et intersectorielle non optimale et le déficit de coordination du secteur notamment du fait de l'insuffisance des informations stratégiques disponibles pour le suivi et évaluation.

Le ratio médecin pour 10.000 habitants est de 1 en 2020 contre 0.9 en 2013 et 1.2 en 2019 et le ratio infirmier pour 5000 habitants a baissé passant de plus de 0.2 en 2019 à moins de 0.2 en 2020. ¹⁵ De plus, la RDC compte une sage-femme pour une population de 16,000 personnes alors que l'OMS recommande une sage-femme pour une population de 5,000 personnes. Avec trois fois moins de sage-femmes que les recommandations, les accouchements en RDC sont donc souvent suivis par une infirmière qui n'a pas les qualifications d'une sage-femme.

Ces données montrent que par rapport au personnel soignant, les ratios médecin/habitants et infirmiers/habitants sont en diminution. Une des explications de cette baisse est le faible salaire dans ce secteur et la non prise en charge d'un nombre élevé de médecins et infirmiers, notamment dans les milieux ruraux.

En outre, en plus du déséquilibre dans l'organisation des filières de formation, la production des RH en santé est caractérisée par une prolifération des structures de formation au point où les conditions de viabilité de beaucoup de ces structures ne sont pas remplies. Ceci est une conséquence de l'absence des mécanismes d'accréditation des établissements de formation en santé. Moins de 12 formations centres sanitaires sur 100 remplissent les critères des soins obstétricaux et néonataux de base pour prendre en charge les complications potentielles d'une grossesse et de l'accouchement.

De plus, le secteur de la santé souffre du manque de politique concertée de formation entre le ministère de l'ESU et celui de la Santé, Hygiène et Prévention. Ce qui débouche sur des programmes d'enseignement inadaptés aux besoins de terrain. Et enfin, l'éloignement des centres de santé, le déficit de formation des soignants et le manque de matériel du personnel sont autant d'obstacles à l'accès des services de santé adéquats. Les inégalités sont illustrées par l'absence de spécialistes dans 17 provinces. Les inégalités de genre limitent également l'accès aux soins de santé pour les femmes : 85% des femmes disent connaître des limitations à l'accès aux services de santé ; 70% pour raison financière ; 44% pour problème de transport ; ou 22% pour absence de permission du conjoint.

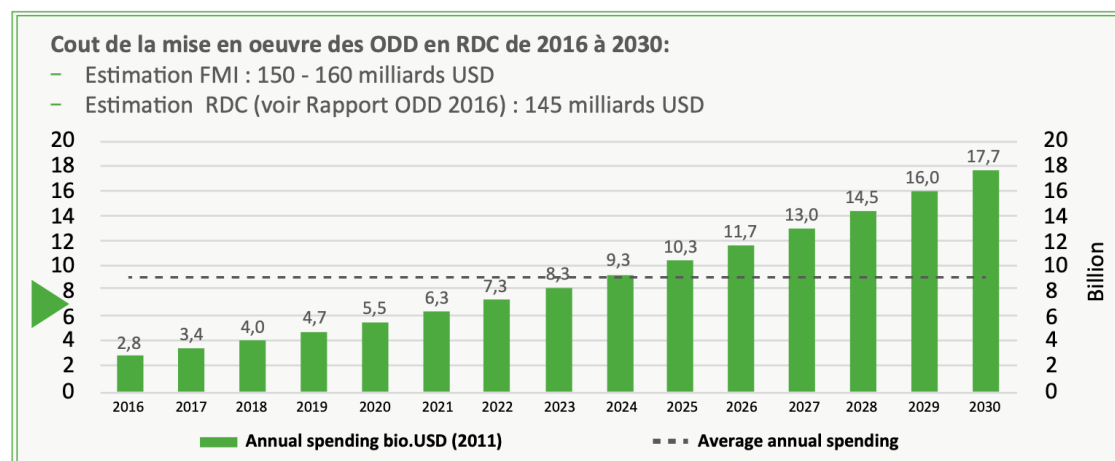
Annexe 8 : besoins de financement des ODD

Les efforts de chiffrage

Les travaux de chiffrage des coûts de différents projets/ actions et mesures nécessaires pour la mise en œuvre du PNSD 2019-2023 affichent un montant total de CDF 81,3 mille milliards (USD 47,55 milliards), soit une moyenne annuelle de CDF 16,26 mille milliards (USD 9,51 milliards). Portés à l'échelle du quinquennat, les estimations font également état d'un gap de financement de 43,9 mille milliards de CDF (25,71 milliards d'USD), soit 54,07% du coût total. L'analyse de la répartition des besoins des financements par pilier montre la prédominance du pilier 4 (Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures) avec 40,8%, suivis du pilier 1 (Valorisation du capital humain, développement social et culturel) avec 29,2%, du pilier 2 (Renforcement de la bonne gouvernance, de l'autorité de l'Etat et consolidation de la paix) avec 17,2%, du pilier 3 (Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie) avec 9,4% et 3,4% pour le pilier 5 (Lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibré).

Concernant la mise en œuvre des ODD, les estimations du FMI font état d'un besoin de financement qui se situe entre USD 150 et 160 milliards à l'échéance 2030. Les dépenses supplémentaires nécessaires à la réalisation de progrès conséquents vers les ODD dans cinq domaines primordiaux (la santé ; l'éducation ; l'électricité ; l'eau, l'assainissement et l'hygiène ; et les infrastructures routières) en 2030 sont estimées à 43,9% du PIB et l'éradication de l'extrême pauvreté nécessiterait des dépenses supplémentaires de 27,8% du PIB. Or, pour l'heure, les dépenses publiques ne sont pas pro-pauvres, avec un indice de 0,408, loin derrière la valeur 1 qui traduit le plancher pour constater le caractère pro-pauvres des dépenses.

Figure1 Evaluations des besoins en investissements visant les ODD (FMI)



Source: Rapport DFA, Source : Rapport du FMI sur les ODD, 2016

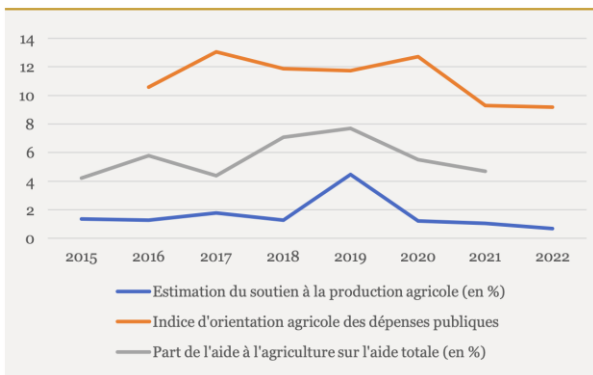
Pour la santé, par exemple, les dépenses actuelles représentent 3,6% du PIB en 2020 et devraient atteindre 9,5% du PIB en 2030 (publiques et privées cumulées) pour permettre le recrutement de médecins et autres personnels soignants. Concernant l'éducation, des dépenses supplémentaires de

10,5% du PIB en 2030 (publiques et privées cumulées) seront nécessaires pour assurer le recrutement d’enseignants bien formés, en nombre suffisant dans des écoles entretenues et équipées. Il s’agirait d’effectuer un bond conséquent par rapport au taux actuel de 3,7% du PIB. Les estimations font état de la nécessité d’un ratio encore plus élevé pour augmenter la rémunération des enseignants, assurer une formation adéquate et des infrastructures de qualité et bien équipées : 14,2% du PIB en 2030 (publiques et privées cumulées). Pour ce qui est de l’eau, assainissement et hygiène, des dépenses annuelles de 6,8% du PIB (publiques et privées cumulées) chaque année de 2020 à 2030 seraient nécessaires pour doter convenablement la population d’un accès à l’eau potable et à l’assainissement d’ici 2030.

Les publications officielles n’indiquent pas comment les chiffrages des différents piliers du PNSD s’imbriqueraient avec les estimations du coût de l’atteinte des ODD. Or, les différents types de dépenses ont des dynamiques distinctes à court et à long terme, et peuvent être sujets aux fluctuations de la situation économique. Ainsi, par exemple, les dépenses en infrastructure qui constitueraient 40.8% des besoins de financement peuvent engendrer des avantages immédiats pour la croissance et la réduction de la pauvreté. A l’inverse, les dépenses pour le capital humain constituent un investissement pour le développement à long terme.

De plus, les chiffres sur les besoins de financement du PNSD indiquent qu’ensemble les piliers 3 et 4, respectivement diversification et transformation économique et lutte contre le changement climatique et développement durable et équilibré ne constitueraient que 12.8% des besoins de financement. Or, la diversification économique est un élément clé à la génération de la croissance inclusive nécessaire à l’atteinte de la majorité des ODD. La stagnation de l’évolution du soutien à l’agriculture illustre ce manque d’entrain. De même, la lutte contre les effets du changement climatique, tel que l’augmentation de la fréquence des catastrophes naturelles, est essentielle pour préserver les acquis et limiter les dégâts sur les infrastructures, les risques d’épidémies et la déscolarisation des enfants.

Figure 2 Evolution des indicateurs d’appui au secteur agricole, 2015-2022



Source : OCDD. 2023

La mobilisation des ressources domestiques semble être basée sur une approche segmentée à travers les différents axes du PNSD. Les synergies intersectorielles n’apparaissent pas dans les études et estimations communiquées par le Gouvernement. Pourtant, de telles synergies sont primordiales pour l’accélération de la trajectoire vers les ODD. Une étude menée par OCHA en 2017 sur le coût de la faim en RDC a par exemple chiffré les effets négatifs de la malnutrition sur les résultats scolaires

des enfants. Ces effets se traduisent à travers notamment l'accroissement des risques de redoublement et d'abandon mais aussi sur leur productivité future.¹⁶ La malnutrition entraîne également une perte estimée à 4.56% de PIB du fait des effets cumulés de la sous-nutrition des enfants en termes de dépenses de santé et perte de productivité sur le marché de l'emploi.¹⁷

Les chiffrages ne paraissent pas intégrer une estimation des coûts relatifs au renforcement des capacités institutionnelles en matière de mise en œuvre des politiques publiques. Or, ces aspects jouent un rôle tout aussi important que le financement dans l'atteinte des ODD.¹⁸ Ainsi, par exemple, l'accroissement des dépenses dans l'éducation peut s'avérer insuffisant pour résoudre les problèmes d'absentéisme des enseignants et la qualité d'apprentissage. De même, il n'est pas fait état de mesures effectives pour tacler la faiblesse de l'exécution budgétaire ni de l'amélioration de la capacité d'absorption. Des leçons apprises de l'époque des Objectifs du Millénaire pour le Développement tendent à indiquer que dans tel cas, la mobilisation de ressources supplémentaires ne suffira pas pour atteindre les ODD.¹⁹ Malgré son utilité apparente, l'évaluation des coûts des ODD pourrait être vaine sans l'amélioration de l'environnement politique et institutionnel.²⁰

De manière générale, les efforts de chiffrage du PNSD et des ODD devraient plus explicitement faire mention de la prise en compte des mesures d'adaptation supplémentaires pour endiguer les effets du changement climatique. Face aux effets néfastes des facteurs liés au changement climatiques, de telles mesures d'adaptation pourraient, d'ici à 2050, réduire l'incidence du changement climatique sur le PIB et les investissements publics d'environ 40 % pour atteindre 7,8 % du PIB dans le cas du scénario climatique le plus pessimiste. Selon les résultats de la modélisation de la Banque mondiale, ne pas entreprendre de mesures d'adaptation entraîne une augmentation du coût budgétaire.²¹ Sans mesures d'adaptation, la RDC devrait mettre en œuvre des investissements supplémentaires à la hauteur de 9 % de son PIB pour compenser les effets du changement climatique d'ici à 2050. A l'inverse, investir dès à présent dans des politiques d'adaptation et de résilience face au changement climatique réduirait cet investissement nécessaire à seulement 5,4 % du PIB pour couvrir les dommages résiduels.

En termes de coûts, la modélisation effectuée par la Banque mondiale montre que les investissements publics initiaux nécessaires pour compenser partiellement les risques liés au changement climatique s'élèveraient à environ 10,9 milliards de dollars d'ici à 2050 auxquels s'ajouteraient les fonds nécessaires aux mesures d'adaptation dans d'autres secteurs clés ainsi que la restauration et la conservation des forêts et des paysages dont les coûts sont estimés à 3,19 milliards de dollars supplémentaires d'ici à 2030. Quant aux 10.9 milliards nécessaires pour les investissements publics initiaux, ils couvriraient principalement les secteurs suivants : des infrastructures de transport améliorées, ii) des options de refroidissement pour les effets sanitaires sur la productivité du travail,

¹⁶ OCHA.2017

¹⁷ L'estimation a porté sur l'année 2014, OCDD 2023

¹⁸ Kharas. 2015 ; Banque mondiale. 2019

¹⁹ Bourguignon et Sundberg. 2007; Manuel et Hoy. 2015; Fresbitero. 2016

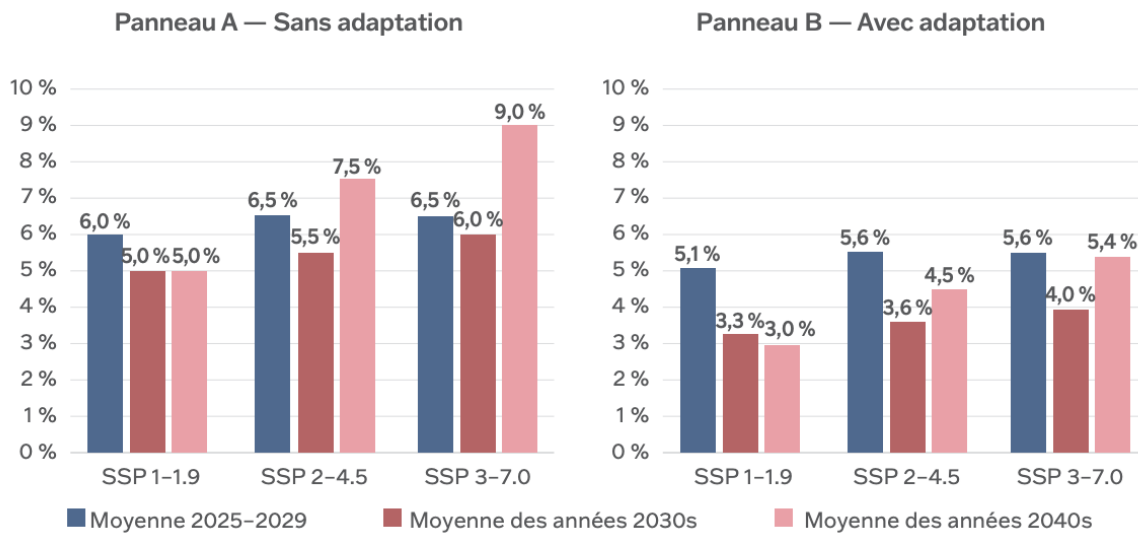
²⁰ Devarajan. 2015

²¹ Banque mondiale. 2023b.

et iii) la réduction des risques entraînés par les inondations sur les infrastructures urbaines et les moyens de subsistance.

En sus de ces éléments, des investissements supplémentaires seront également nécessaires pour garantir l'intégration des mesures d'adaptation dans de nombreux autres domaines : l'eau et l'assainissement, l'agriculture, la santé, l'urbanisme, les solutions fondées sur la nature et l'adoption de méthodes de cuisson propres afin de réduire la déforestation. Concernant l'adoption de ces méthodes de cuisson propres par exemple, un investissement supplémentaire de 21,7 millions de dollars de la part du secteur privé seraient nécessaires d'ici à 2030 pour atteindre les objectifs décrits dans la Stratégie nationale de 2016 sur l'énergie durable pour tous (SEforALL).

Figure 3 Investissements publics nécessaires pour compenser les dommages causés par le changement climatique (tous canaux de chocs climatiques confondus, investissements supplémentaires, pourcentage du PIB, moyenne de la période)



Source : Résultats de la modélisation de la Banque mondiale

Source : Banque mondiale. 2023b.

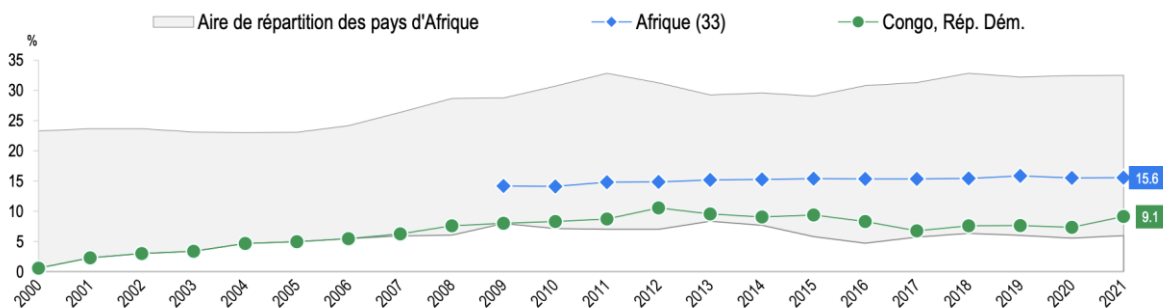
L'insuffisance des ressources fiscales

En 2022, les recettes de l'Etat ont augmenté grâce aux exportations, aux réformes financières (digitalisation des administrations financières) et au contrôle renforcé. Ces mesures devraient faciliter la création d'un espace budgétaire permettant d'investir dans les dépenses sociales. Cependant, les dépenses sociales qui représentaient 29,82 % du budget 2022 ont été exécutées à 69 % en dépit des engagements pris pour financer l'éducation et la santé dans le programme conclu avec le FMI. Les choix budgétaires se sont avérés avoir été d'une rationalité limitée. Les transferts aux provinces ont également été sous-exécutés préjudicant les investissements en province, y compris dans les secteurs sociaux de base. Pour l'année 2023, le budget s'est chiffré à USD 15,8 milliards en raison des espérances de la poursuite de la croissance et de la consolidation des réformes visant à améliorer la collecte des recettes publiques. Le projet positionnait à 30,6 % les crédits alloués aux secteurs sociaux (contre 29,82 % en 2022). Le 23 août 2024, le ministre des Finances a soumis au Conseil des Ministres

le projet de loi portant reddition des comptes 2023, qui se rapporte à la loi de Finances pour l'exercice 2023 votée en équilibre à hauteur de 32 456,78 milliards de FC. Selon le compte-rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 23 août 2024, à la clôture de l'exercice budgétaire 2023, les recettes du budget du pouvoir central ont été réalisées à hauteur de 29 607,09 milliards de FC, soit un taux de réalisation de 91,22 %. Quant aux dépenses, elles se sont chiffrées à 13 316,23 milliards de FC, dégageant un taux d'exécution de 96,49 %",

Les estimations de l'OCDE/CUA/ATAF (2023) indiquant un ratio impôts/PIB de 9.1% en 2021 pour la RDC permettent d'affirmer que le pays ne dispose pas des ressources domestiques nécessaires pour le financement des ODD. La faiblesse du ratio impôts/PIB de la RDC est telle qu'elle est loin d'être suffisante pour insuffler une dynamique de croissance durable, et ce malgré la bonne performance affichée par les derniers indicateurs de croissance. En effet, le ratio de 15% est utilisé comme jauge indiquant l'orientation et l'importance des efforts fiscaux engrangés par les pays concernés.²² Ce ratio est aussi nettement en dessous de la moyenne africaine estimée à 15.6%, et place le pays dans le peloton des quatre derniers, juste devant la République du Congo, le Nigéria et la Guinée équatoriale. Les estimations du FMI indiquent que la mobilisation des recettes publiques s'est dégradée avec la réduction des prix des matières extractives et la diminution des impôts exceptionnels plaçant ainsi les recettes publiques à 12,6 % du PIB, contre 15,3 % en 2022.²³

Figure 4 Le ratio impôts/PIB en République démocratique du Congo et la moyenne des pays d'Afrique, 2000-2021

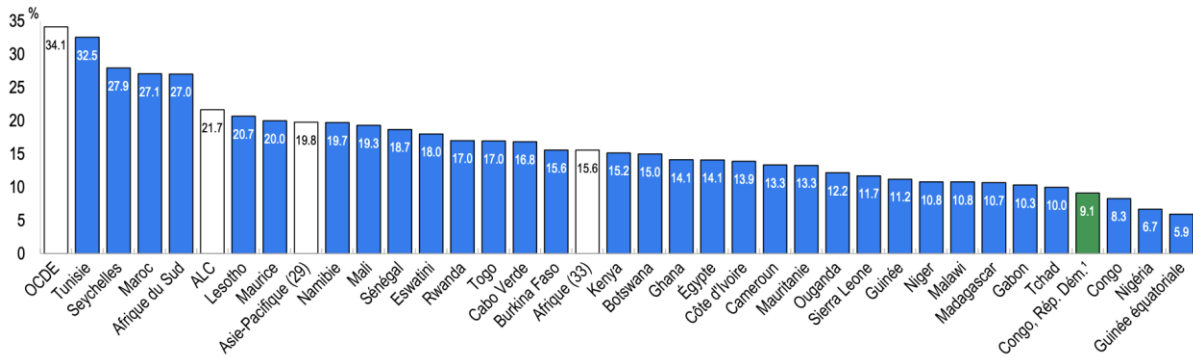


Source: OCDE/CUA/ATAF (2023), Statistiques des recettes publiques en Afrique 2023, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/15bc5bc6-en-fr>

Figure 5 Le ratio impôts/PIB en République démocratique du Congo, OCDE, pays d'Afrique en 2021

²² Gaspar et al.2016 ; Banque mondiale. 2018

²³ Banque mondiale. 2023a



Source: OCDE/CUA/ATAF (2023), Statistiques des recettes publiques en Afrique 2023, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/15bc5bc6-en-fr>

Le PNSD 2019-2023 déclare s'appuyer sur une capacité renforcée de mobilisation de toutes les ressources financières tant publiques que privées, pour financer le développement. Il est également fait état d'efforts pour la rationalisation et l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques et de la collecte des recettes publiques intérieures à travers une accélération de réformes. De même, il était prévu de mettre en place des fonds d'investissement et d'appui aux secteurs stratégiques, d'augmenter le taux d'investissement du secteur privé bien au-dessus du taux d'épargne intérieure, d'œuvrer pour l'attraction des investissements privés, dont les IDE, à travers notamment l'accélération de réformes pour l'amélioration du climat d'affaires et des mesures incitatives et spécifiques offrant les avantages fiscaux et douaniers par secteur d'activités ou par localisation géographique d'activités.

Reconnaissant l'importance d'éviter les effets pervers d'une stratégie fiscale volontariste sur les opérateurs privés, le Gouvernement affirme également vouloir allouer stratégiquement ces ressources majoritairement au financement des investissements structurants. C'est pourquoi le PNSD entend s'appuyer sur les stratégies d'accroissement des recettes fiscales non pas par le relèvement des taux, mais par l'élargissement des assiettes, la transparence et la stabilité du régime fiscal. Dans le même sens, il est fait état de la promotion des Partenariats Public-Privé (PPP) et autres financements innovants pour le financement de ces secteurs prioritaires ainsi que le développement des institutions de financement : banques, assurances et institutions non financières et micro finance.

Cependant, hormis les contraintes structurelles déjà mentionnées dans l'analyse du climat des affaires, les efforts d'augmentation des ressources fiscales font face à des obstacles à la formalisation de l'économie ainsi qu'à la prévalence des pratiques corruptives. Une étude de l'OCDE fournit des estimations sur l'impact des pratiques d'extorsion de certains fonctionnaires et coopératives. Ces pratiques impliquent des paiements officieux qui coûtent aux exploitants du secteur du cobalt artisanal environ 20 % de la valeur totale de leur production.²⁴ Le poids de ces taxes et redevances contribue à décourager des acteurs de la chaîne d'approvisionnement à exercer dans la légalité, nuisant ainsi aux efforts d'établissement de chaînes d'approvisionnement responsables.

²⁴ OCDE. 2019.

De manière générale, la faisabilité de ces prévisions et leur continuité au-delà de 2023 dépend de la capacité du Gouvernement à mettre en œuvre des réformes clés. Les signes positifs de volontarisme du gouvernement à cet égard comprennent la publication d'une étude de l'Inspection générale des finances (IGF), structure dépendant de la Présidence, en 2023 questionnant un accord conclu entre la RDC et un consortium chinois sous la présidence de Joseph Kabila en 2008. Il s'agissait alors d'un contrat sous forme de troc: le cobalt et le cuivre de la RDC contre la construction d'infrastructures par le consortium chinois.

En effet, le 15 février 2023, l'IGF a publié ses conclusions sur l'accord de collaboration entre la RDC et un groupe d'entreprises chinoises communément appelé « contrat chinois ». Signé en 2008, le contrat visait à mettre à la disposition des entreprises concernées des gisements miniers à hauteur de 90 milliards USD en échange d'infrastructures de base. Pointant des irrégularités dans le contrat, l'IGF a notamment évalué que l'Etat congolais a bénéficié jusqu'à présent de 800 millions USD sur des revenus estimés à 10 milliards USD, alors que les infrastructures attendues seraient difficiles à retracer sur le terrain. En réaction, dans un communiqué du 17 février, l'ambassade de Chine en RDC a regretté « le manque de crédibilité » du rapport de l'IGF et souligné que ledit contrat était un exemple de « coopération gagnant-gagnant »²⁵.

En date 27 janvier 2024, les nouveaux termes de l'accord ont été finalisés assurant, selon le Gouvernement congolais, un ré-équilibre de ces termes.²⁶

De manière générale, le FMI note en décembre 2023 que les réformes structurelles progressent, bien que leur rythme soit plus lent que prévu. Le Gouvernement prévoit ainsi d'intensifier les efforts de mobilisation des recettes, soutenue par des réformes de la gestion des finances publiques et des investissements. Il prévoit aussi de poursuivre l'intensification de la mobilisation continue des recettes et la maîtrise des dépenses. Le FMI note également qu'il demeure nécessaire pour le gouvernement congolais de redoubler les réformes visant à améliorer la bonne gouvernance et la transparence, lutter contre la corruption, améliorer le climat des affaires afin de soutenir le développement du secteur privé et de promouvoir une croissance durable et inclusive.

Les marges de manœuvre additionnelles

Il est généralement admis que des éléments tels que les cycles politiques, les questions d'économie politique, la qualité de la gouvernance et les nuances culturelles façonnent la perception qu'ont les contribuables de l'impôt. En RDC, la situation de la gouvernance, l'histoire mouvementée du pays et

²⁵ Rapport de l'IGF disponible sur le site : [Inspection Générale des Finances \(gouv.cd\)](https://www.gouv.cd/inspection-generale-des-finances)

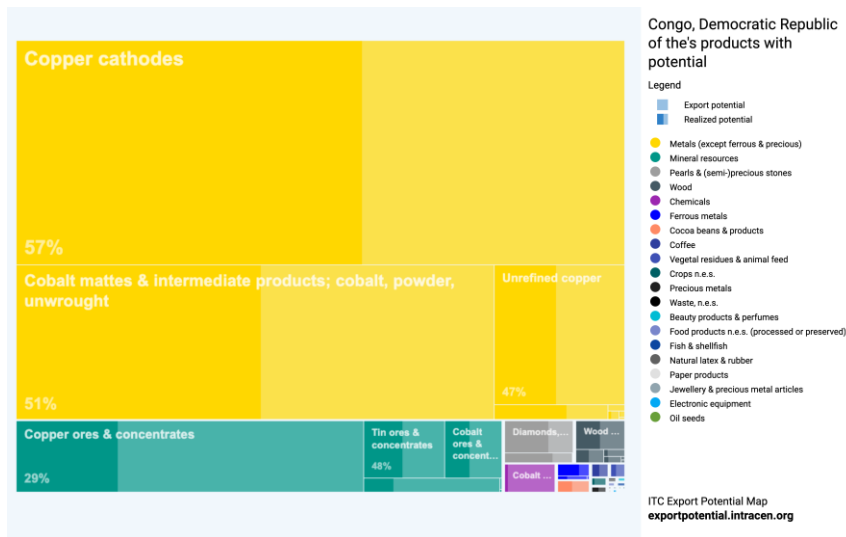
²⁶ [Communiqué de presse SICOMINES Janvier 2024.pdf \(congomines.org\)](https://www.congomines.org/communiqu%C3%A9-de-presse-sicomines-janvier-2024.pdf). Un communiqué de presse annonce la révision de la convention de collaboration avec les quatre points clés notamment: Le montant d'investissement pour les infrastructures qui devrait atteindre 7 milliards de \$ de dollars destiné principalement à la construction des routes nationales; SICOMINES payera 1,2% sur la base du chiffre d'affaires annuel à la Partie congolaise à titre de royalties; Les deux parties gèrent conjointement la Centrale de Busanga dont 60% pour la partie Chinoise et 40% pour la RDC; et la GECAMINES sera chargée de la commercialisation de 32% de la production annuelle de SICOMINES.

la paucité de services publics tendent à exacerber le manque de confiance entre les citoyens et l'Etat, entraînant ainsi un faible intérêt à payer des impôts.

Les besoins de la RDC en renforcement des capacités dans la mobilisation des ressources, y compris au niveau provincial, sont reconnus par les PTF. Attestant de ce besoin d'appui, la Banque africaine de développement a, par exemple, apporté son soutien à la province du Nord-Kivu pour établir un registre des contribuables, mener une campagne de sensibilisation et améliorer la mobilité des agents fiscaux en leur octroyant des motos. Cet appui a permis l'augmentation des recettes de la province de plus de 70 % entre 2014 et 2017, et le financement, à partir de son propre budget, des investissements dans des infrastructures physiques et sociales de base telles que les routes, la santé et l'éducation.²⁷

En sus des efforts encore conséquents à fournir au niveau de la taxation de l'économie domestique, des options de diversification au niveau de nombreuses chaînes de produits agricoles sont mises en avant dans les analyses soutenant les pistes de stratégies d'exportations appuyées par la CEA. De simples simulations basées sur la méthodologie Trade Map de Centre de Commerce International effectuées dans le cadre de l'Analyse abondent dans ce sens. Cependant, les produits présentant le plus grand potentiel d'exportation de la RDC vers le reste du monde demeurent les cathodes de cuivre et les produits intermédiaires de cobalt. Les cathodes de cuivre, en particulier présentent la plus grande différence absolue entre le potentiel et les exportations réelles en termes de valeur, laissant ainsi une marge pour réaliser des exportations supplémentaires d'une valeur estimée à environ USD 6,3 milliards selon les résultats des simulations.

Figure 6 Le potentiel d'exportations de la RDC vers le reste du monde



Source : ITC exportpotential.intracen.org simulations effectuées dans le cadre de l'Analyse

En sus du potentiel d'exportations qui demeure élevé pour le secteur minier, l'insuffisance des informations concernant la totalité des revenus versés par les entreprises à des parties prenantes du secteur public est conséquente. En effet, même si les données fournies par l'Initiative pour la

²⁷ BAD. 2023

Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) ont joué un rôle crucial en permettant aux organes de contrôle de vérifier les paiements effectués dans le secteur extractif, elles ne reflètent qu'une partie des transactions. Les organisations de la société civile (OSC) ont pu utiliser ces données pour suivre les paiements en les comparant aux dispositions fiscales stipulées dans les lois et les contrats. C'est ainsi que de nombreux défis en matière de transparence fiscale, notamment le manque de clarté des contrats et les risques d'évasion fiscale ont pu être relevés.

Selon le rapport ITIE de la RDC pour 2020-2021, les transferts des entreprises publiques au titre d'impôts, taxes, redevances, droits, en faveur de l'Etat au niveau central et des provinces s'élèvent respectivement à USD 42,78 M\$US en 2020 et 44,67 M\$US en 2021. En sus des manquements relevés dans le rapport en termes de correspondances fiscales, les rapports sur les Paiements pour le Gouvernement (PaG) exigés par des pays tels que le Canada constituent une autre source d'informations. Cependant, il semble que ces rapports soient largement occultés par les parties prenantes en RDC, y compris par les ministères des Finances et des Mines. Or, ils constitueraient une source importante d'identification des paiements effectués en faveur des entreprises publiques, afin de vérifier les informations relatives aux états financiers et aux revenus transférables au gouvernement. De plus, les institutions d'audit telles que la Cour des comptes et l'Inspection générale des finances pourraient les utiliser comme source d'enquêtes et d'audits.

Une étude des Pag publiée par NRGi en 2020 sur des données issues des années antérieures au Code minier de 2018 se base sur des lois sur la divulgation des paiements effectués aux gouvernements de l'UE, du Canada et du Royaume-Uni. Elle montre que dix entreprises minières internationales ont déclaré avoir versé des paiements de plus de USD 2 milliards à des entités gouvernementales de la RDC depuis 2015. L'analyse souligne également la complexité accrue de la façon dont les revenus circulent des entreprises minières vers les entités gouvernementales congolaises. Les paiements parafiscaux sont relatifs à la taxation parallèle au régime fiscal officiel et exclusif du code minier et consistent en divers droits et taxes que le code minier ne prévoit pas, mais que divers organismes d'Etat tels que les autorités douanières, les administrations locales et les entreprises publiques imposent néanmoins aux entreprises minières. Il en résulte une grande fragmentation de la façon dont les revenus transitent des entreprises minières aux finances publiques du pays. De 2015 à 2018, 45 organismes gouvernementaux de la RDC ont ainsi perçu des revenus dont beaucoup n'étaient pas basés sur le régime fiscal du code minier.²⁸

L'exemple des défis et possibilités de financement du secteur santé illustrent également les choix dont dispose la RDC. L'indice de couverture des services en vue de la couverture sanitaire universelle est passé de 37 sur 100 en 2017 à 39 sur 100 en 2019 et 42 sur 100 en 2021 reflétant un certain progrès.²⁹ Cependant, les ménages restent la première source de financement du secteur. En 2021, les ménages contribuent pour 44% des dépenses totales de santé, dépassant le seuil de 20%. Les données de 2012 sur l'analyse de protection contre les risques financières en santé estiment à 4,8% et 2,9% le pourcentage des ménages subissant des dépenses catastrophiques de santé, à plus de 10% et plus de 40% de leurs revenus, respectivement.

²⁸ NRGi. 2021.

²⁹ [Indice de couverture des services de la CSU \(who.int\)](https://www.who.int)

Les analyses basées sur les priorités établies dans le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) pour la période 2019-2022, établissent un déficit de financement de USD 1,8 milliard par an en moyenne jusqu'en 2030. Ce déficit représente environ 20% du budget et 2,4% du PIB sur la période. Il est aussi montré que l'introduction de taxes spécifiques au financement de la santé pourrait entraîner une réduction du déficit de financement de la santé de 5% par an, soit USD 80 millions. Les meilleures options pour cela incluent la taxation des industries extractives pour la santé, l'imposition de taxes sur le tabac et les alcools, ou l'introduction d'une taxe sur les compagnies aériennes.

Une amélioration de l'efficacité des dépenses pourrait également réduire les besoins en ressources de santé de 500 millions USD par an sur toute la période, ce qui diminuerait le déficit de financement de plus de 40% d'ici 2030. Ces économies pourraient augmenter progressivement, passant de 60 millions USD en 2020 à 1 milliard USD en 2030. Ainsi, un budget annuel supplémentaire de 23% était disponible ces dernières années mais non utilisé en raison de taux d'exécution faibles. De même, des améliorations sont nécessaires dans l'efficacité des transferts de compétences et de ressources aux provinces et aux ETDs, tout en assurant une progressivité et une répartition des pouvoirs entre les différents niveaux de gouvernance.

Selon les simulations effectuées dans le cadre des préparatifs pour le PNDS, le financement de la décentralisation gagnerait à être renforcé en combinant divers instruments, tels que la fiscalité locale, le système de rétrocession de 40% et le mécanisme national de péréquation, afin de promouvoir un développement plus équitable entre les provinces. Les structures liées à l'impulsion, à la coordination, au suivi du processus et à l'accompagnement des provinces dans le cadre de la décentralisation sont peu performantes.

Annexe 9 Droits de l'homme

Le pays n'a pas encore ratifié ou adhéré aux instruments internationaux suivants :

- Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ;
- Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ;
- Convention relative au statut des apatrides ;
- Convention sur la réduction des cas d'apatridie ;
- Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) visant à abolir la peine de mort ; tout en relevant que la RDC maintient un moratoire sur l'application de la peine capitale (a réajuster par UJTLI) ; On pourrait s'inquiéter du recours à la peine de mort comme châtement.

La peine de mort est souvent prononcée en RDC mais n'est pas appliquée depuis 20 ans et est systématiquement commuée en réclusion à perpétuité.

- Protocole facultatif à la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;
- Protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications. A cet effet, le pays s'est engagé à promouvoir, respecter, protéger et mettre en œuvre les droits de l'homme y compris les droits des femmes, des filles et des jeunes, tant en temps de paix que de guerre.

Concernant les droits des populations déplacées, la RDC est liée par les Principes directeurs relatifs au déplacement des personnes à l'intérieur de leur propre pays qui, bien que n'ayant pas de valeur juridique obligatoire, tirent leur contenu des Pactes et Conventions que l'Etat a ratifiés.

S'agissant des personnes handicapées, les lois et autres initiatives depuis 2018 sont les suivantes :

- Un ministère dédié aux personnes vivant avec handicap et autres personnes vulnérables.
- Une stratégie nationale d'autonomisation et d'inclusion sociale des personnes avec handicap et autres personnes vulnérables en République Démocratique du Congo.
- Programme national de promotion et protection des droits de personnes atteintes d'albinisme
- Un projet de la politique nationale de promotion et protection des droits des personnes avec un handicap et autres personnes vulnérables (PNPPDPH) est en cours d'élaboration.

La RDC a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) le 27 septembre 1990, soit moins d'un an après son adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle a également présenté ses 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} rapports cumulés sur l'application de la CDE devant le Comité des droits de l'enfant, à ses 2168^{ème} et 2169^{ème} séances qui se sont déroulées les 18 et 19 janvier 2017. En réponse aux principales recommandations (observations finales) qui avaient été formulées à l'endroit du

Gouvernement de la RD Congo par le Comité des droits de l'enfant, un document unique en guise des 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} rapports périodiques cumulés est en cours de finalisation pour la transmission au Comité des droits de l'enfant en vue de faire état des progrès réalisés.

De même, le pays a adopté la loi n°22/030 du 15 juillet 2022 portant protection et promotion des droits des Peuples Autochtones Pygmées. Celle-ci a été promulguée le 16 novembre 2022 conformément aux instruments juridiques internationaux et régionaux, notamment la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les deux pactes relatifs aux droits civils et politiques et économiques, sociaux et culturels, la charte Africaine des droits de l'homme et des peuples et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, qui protègent divers aspects des droits des peuples autochtones.

A l'occasion de la revue de la situation des droits de l'homme de la RDC par le Conseil des droits de l'homme dans le cadre du 3^{ème} Cycle de l'Examen Périodique Universel le 07 Mai 2019, la RDC a accepté 239 des recommandations formulées par les pairs et en a noté 28 sur diverses thématiques couvrant la ratification des traités, le mécanisme national de prévention de la torture, la Commission Nationale des droits de l'Homme, la protection des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme, les droits économiques sociaux et culturels, les droits civils et politiques, les droits de la femme, les droits de l'enfant, les droits des personnes vivant avec handicap et autres personnes vulnérables, les droits des peuples autochtones, la lutte contre l'impunité, la lutte contre les violences sexuelles, la réforme de la justice, la coopération avec la Cour Pénale Internationale, la coopération avec la Société Civile, le renforcement des capacités, le renforcement de la protection humanitaire, la coopération avec les mécanismes de promotion et de protection de droits de l'homme, la paix et la sécurité.

Plusieurs recommandations ont été mises en œuvre sur les thématiques susmentionnées notamment:

- La ratification de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées internes en Afrique le 23 octobre 2009 ;
- La soumission au Comité des droits de l'enfant, des 6^e, 7^e et 8^e rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant en novembre 2022 ; et le rapport initial sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées le 15 mars 2023 ;
- La coopération judiciaire avec la Cour pénale internationale pour traquer les auteurs des crimes graves ;
- La coopération avec le système des Nations Unies (MONUSCO) ;
- L'adoption de la loi n° 22/030 du 15 juillet 2022 portant protection et promotion des droits des peuples autochtones Pygmées ;
- L'adoption de la loi organique n° 22/003 du 3 mai 2022, portant protection et promotion des personnes vivant avec handicap ;
- L'adoption de la loi n° 23/027 du 15 juin 2023 relative à la protection et à la responsabilité du défenseur des droits de l'homme en RDC ;
- *L'adhésion aux Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme* dans les industries extractives ;

La RDC a conduit des consultations et un dialogue national en juin 2023 pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme en vue de l'adoption d'un Plan d'action national. Le pays se prépare au 4e cycle de l'Examen Périodique Universel (EPU) prévu en novembre 2024.

Au chapitre de la lutte contre l'impunité, la RDC a mis en œuvre les recommandations contenues dans le Rapport A/HRC/41/31 du 7 mai 2019 et qui reprend les recommandations de l'Equipe d'experts internationaux sur les présumés assassins de 2 experts de l'ONU dans le Kasai ; des consultations sur la justice transitionnelle dans 6 provinces ; organisé des formations des formateurs sur la justice transitionnelle ; renforcé l'arsenal de lutte contre l'impunité en général et les violences sexuelles liées aux conflits et d'autres crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité ; bénéficié de l'appui du Haut-Commissaire aux droits de l'homme qui a déployé à Kananga, sous l'autorité du BCNUDH, une équipe d'assistance technique pour soutenir les autorités congolaises compétentes dans les enquêtes sur les violations des droits de l'homme, y compris par une expertise médico-légale ; et créé un Fonds de réparations des victimes de violences sexuelles liées aux conflits et d'autres crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (FONAREV) par décret n°22/38/ du 06 décembre 2023.

Les nouvelles mesures comprennent également le Décret du 22 février 2023 portant création des centres d'assistance aux victimes de violences sexuelles et basées sur le genre ; ainsi que l'engagement des autorités à doter le pays d'un mécanisme national de prévention de la torture (MNP) dont l'avant-projet de loi a été finalisé et validé le 1^{er} novembre 2023. De même, le pays a pris des engagements d'accélérer le pas sur les droits de l'homme au cours du sommet de haut niveau qui s'est tenu à Genève, le 11 décembre 2023, en marge de la célébration du 75e anniversaire de la Déclaration Universelle des droits de l'homme.

Malgré les efforts considérables déployés pour améliorer le cadre institutionnel et normatif afin de renforcer le respect des droits de l'homme, il subsiste de graves problèmes qui nécessiteront une attention et une réponse continues, afin de permettre à la RDC de se conformer à ses obligations nationales, régionales et internationales en matière de droits de l'homme. A titre illustratif, le pays n'a adressé aucune invitation permanente aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales des Nations unies depuis 2018 et certaines demandes de visites et appels urgents sont restées sans réponse; ce qui rend difficile la surveillance de la mise en œuvre des engagements internationaux par les mécanismes internationaux.

Des défis demeurent également concernant notamment l'impunité, les restrictions continues des libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique, y compris celles dirigées contre les défenseurs des droits de l'homme et autres activistes, et l'adoption des textes et l'application des dispositions relatives à la promotion et protection des droits de la femme. Les conditions de détention constituent également un défi majeur à relever.

Annexe 10 : corruption

La RDC a ratifié des instruments juridiques internationaux de lutte contre la corruption suivants :

- Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC), adhésion le 23 septembre 2010 (UNODC 2020)
- Le Protocole de la Communauté de développement de l'Afrique australe contre la corruption en août 2001 (SADC 2001)
- La Convention africaine pour la prévention et la lutte contre la corruption
- La Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance en 2008
- La Charte africaine des valeurs et principes du service public et de l'administration
- L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE)
- La RDC est membre de la Task Force sur le blanchiment d'argent en Afrique centrale du Groupe d'Action contre le blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC)
- La RDC est également membre permanent du Groupe de Travail de l'Union Africaine sur le Recouvrement des Avoirs illicites.

Annexe 11 : le ciblage

Le ciblage des groupes vulnérables

Les personnes en situation de besoin d'aide humanitaire

Selon le Plan de Réponse Humanitaire (HNO) de la RDC 2023-2024, 25.4 millions de personnes dont 59% de femmes sont dans le besoin (hauts niveaux de vulnérabilité). La situation humanitaire demeure particulièrement préoccupante dans les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri et Tanganyika. .

L'analyse intersectorielle des besoins humanitaires à travers la RDC a abouti à l'identification de cinq groupes de population comme étant les plus vulnérables. Tableau 5 présente un descriptif de leurs principales caractéristiques telles que fournies par le HNO 2023-2024. Ces groupes sont comme suit :

Groupe 1. Les personnes affectées par des mouvements de population, avec les sous-groupes suivants :

- Les personnes déplacées internes (PDI) ;
- Les personnes retournées ;
- Les familles d'accueil (FAMAC) ;
- Les personnes réfugiées et demandeurs d'asile en RDC.

Groupe 2. Les enfants, avec les sous-groupes suivants :

- Les enfants de 0 à 17 ans ;
- Les enfants non accompagnés (ENA) ;
- Les enfants associés aux forces & groupes armés (EAFGA).

Groupe 3. Les personnes à risque et exposées aux violences basées sur le genre (VBG)

Groupe 4. Les femmes enceintes & femmes allaitantes (FEFA)

Groupe 5. Les personnes en situation de handicap

La malnutrition continue à être l'une des cinq principaux défis humanitaires en RDC. Les estimations font état d'une hausse de 30% du nombre de personnes dans le besoin d'un appui nutritionnel prévus en 2024 par rapport à 2023, passant de 6,4 à 8.4 millions de personnes.

Parmi elles se trouvent 2,1 millions d'enfants en situation de malnutrition aiguë modérée (1,66 millions estimés pour 2023) et 1,1 millions de femmes enceintes et femmes allaitantes souffrant de la malnutrition aiguë (721 000 en 2023).

Les personnes souffrant de malnutrition aiguë sont exposées à une plus grande vulnérabilité face aux autres risques tels que les épidémies. Ces risques sont augmentés par un accès limité à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement et la faiblesse des systèmes de santé, en particulier dans les zones rurales. Environ la moitié des enfants souffrent de retard de croissance et environ un enfant sur quinze est touché par la malnutrition aiguë. Les causes comprennent des habitudes alimentaires inappropriées, une faible qualité nutritionnelle des aliments et des taux d'allaitement maternel bas.

Les taux élevés de malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans accroissent leur vulnérabilité aux maladies qui affectent directement leur système immunitaire.

Tableau 1 Groupes de population à haut risque et sévérité des besoins humanitaires, 2023

SOUS-GROUPE DE POPULATION	TOTAL	MINEU	MODÉRÉ	SÉVÈRE	CRITIQUE	CATASTROPHIQUE	IMPACTS HUMANITAIRES	IMPACTS HUMANITAIRES SECONDAIRES	REGIONS
Personnes déplacées internes	3 432 324	0	104 964	2 154 316	720 484	452 560	Mouvements de population	Insécurité alimentaire, épidémies, malnutrition, protection	Haut-Katanga, Ituri, Kasai Central, Kinshasa, Kwango, Kwilu, Mai-Ndombe, Maniema, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Tanganyika
Personnes retournées	1 978 135	0	1 429	1 132 336	552 385	291 985	Mouvements de population	Insécurité alimentaire, épidémies, malnutrition, protection	Haut-Katanga, Ituri, Kasai, Kasai Central, Mai-Ndombe, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Tanganyika
Familles d'accueil	562 688	0	20 991	381 718	116 653	43 326	Mouvements de population	Insécurité alimentaire, épidémies, malnutrition, protection	Haut-Katanga, Ituri, Kasai Central, Kasai Oriental, Kinshasa, Kwango, Kwilu, Mai-Ndombe, Maniema, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Tanganyika
Réfugiés	680 829	0	336 405	130 374	135 344	78 706	Mouvements de population	Insécurité alimentaire, épidémies, malnutrition, protection	Bas-Uele, Equateur, Haut-Katanga, Haut-Uele, Ituri, Kasai Oriental, Kinshasa, Kongo-Central, Lomani, Luabala, Maniema, Nord-Kivu, Nord-Ubangi, Sud-Kivu, Tanganyika, Tshuapa

SOUS-GROUPE DE POPULATION	TOTAL	MINEU	MODÉRÉ	SÉVÈRE	CRITIQUE	CATASTROPHIQUE	IMPACTS HUMANITAIRES	IMPACTS HUMANITAIRES SECONDAIRES	PROVINCES
Enfants 0-17 ans	13 689 756	154 211	7 379 947	4 965 769	955 287	23 4543	Mouvements de population, protection, épidémies	Insécurité alimentaire	Toutes les provinces
ENA	20 373	0	507	12 584	4 486	2 796	Mouvements de population, protection, épidémies	Insécurité alimentaire, épidémies	Haut-Katanga, Ituri, Kasai, Kinshasa, Kwilu, Mai-Ndombe, Maniema, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Tanganyika
EAFGA	14 736	0	0	10 745	3 377	614	Mouvements de population, protection, épidémies	Insécurité alimentaire, épidémies	Ituri, Kasai Central, Maniema, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Tanganyika

GROUPE DE POPULATION	TOTAL	MINEU	MODÉRÉ	SÉVÈRE	CRITIQUE	CATASTROPHIQUE	IMPACTS HUMANITAIRES	IMPACTS HUMANITAIRES SECONDAIRES	REGIONS
Personnes à risque et survivant(e)s des VBG	685 415	0	305 707	312 343	57 541	9 824	Mouvements de population, protection, épidémies	Insécurité alimentaire	Toutes les provinces

GRUPE DE POPULATION	TOTAL	MINEUR	MODÉRÉ	SÉVÈRE	CRITIQUE	CATASTROPHIQUE	IMPACTS HUMANITAIRES	REGIONS
Personnes en situation de handicap	3 809 684	42 542	2 038 605	1 393 985	268 480	66 073	Mouvement de population, insécurité alimentaire, malnutrition, épidémies, protection	Toutes les provinces

GRUPE DE POPULATION	TOTAL	MINEUR	MODÉRÉ	SÉVÈRE	CRITIQUE	CATASTROPHIQUE	IMPACTS HUMANITAIRES	IMPACTS HUMANITAIRES SECONDAIRES	REGIONS
Femmes enceintes et femmes allaitantes	2 031 832	22 689	1 087 256	743 459	143 189	35 239	Malnutrition, épidémies, mouvement de population	Insécurité alimentaire, protection	Toutes les provinces

Source: OCHA, 2023

Dans ce qui suit, des points clés d'une sélection de ces groupes vulnérables tels que répertoriés lors des consultations conduites et informations collectées dans le cadre de l'Analyse sont mis en avant.

Les personnes déplacées

En décembre 2023, la RDC comptabilisait 6,5 millions de personnes déplacées internes (PDI) principalement concentrées dans les quatre provinces à l'Est du pays : Nord-Kivu (2,52 millions), l'Ituri (1,63 millions), Sud-Kivu (1,55 millions) et Tanganyika (363 000)³⁰. Dans les provinces à l'Est du pays, les conflits armés et l'insécurité sont les principaux déclencheurs de déplacements massifs et prolongés. Au total environ 80% de la population totale de l'Est est en déplacement. Dans le reste du pays, les raisons répertoriées comprennent les conflits, les problèmes d'insécurité ainsi que les catastrophes naturelles telles que les inondations et les glissements de terrain.

La situation a été particulièrement exacerbée depuis mi-2022 par les actions de deux groupes en particulier, la CODECO et le M23, dont les actions ont conduit à des déplacements significatifs et à une vulnérabilité accrue des populations affectées, en particulier dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri. Le conflit du M23 et les déplacements qui en découlent, estimés à 908 920 personnes, ont évolué au cours de l'année 2023.

Les déplacements varient en termes de distances parcourues, certains choisissant de demeurer à proximité de leurs villages d'origine afin de pouvoir effectuer des allers-retours sur leurs terres agricoles lorsque la situation sécuritaire le permet. De même, les fréquences et possibilités de retours varient selon les provinces.

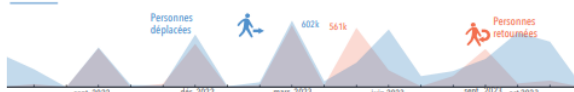
Figure 4 Principales données sur le déplacement et les retours

Données OCHA, fin décembre 2023.

³⁰ République Démocratique du Congo : Personnes déplacées internes et retournées (décembre 2023) - Democratic Republic of the Congo | ReliefWeb

Depuis le début de l'année 2023, près de 2,9 millions de personnes se sont nouvellement déplacées en RDC portant le total à environ 6,5 millions de personnes déplacées. Les femmes représentent 51% de la population déplacées. Plus de 80% des déplacements sont dus aux attaques et affrontements armés. Le Nord-Kivu et Tanganyika sont les provinces ayant accueilli plus de personnes retournées au cours des 3 derniers mois

TENDANCE MENSUELLE DES MOUVEMENTS AU COURS DES 18 DERNIERS MOIS



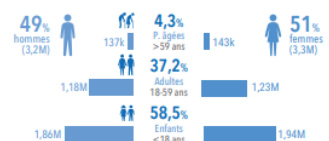
MOUVEMENTS DE L'ANNEE 2023



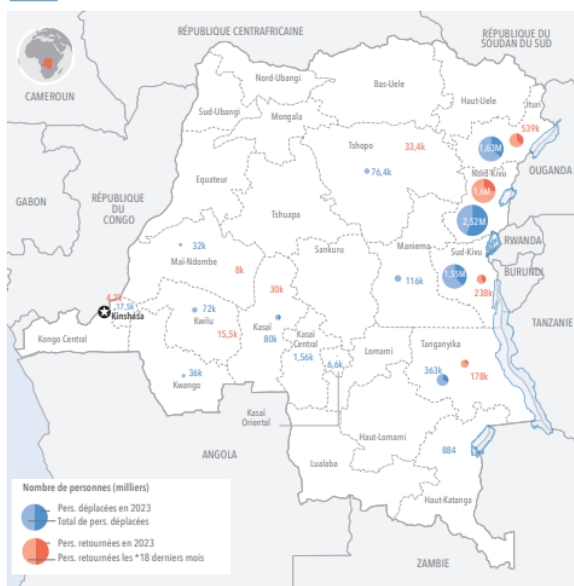
CUMUL DES PERSONNES EN MOUVEMENT



PERSONNES DÉPLACÉES PAR TRANCHE D'ÂGE ET PAR SEXE



RÉPARTITION DES MOUVEMENTS PAR PROVINCES



MOUVEMENTS DES 3 DERNIERS MOIS



CAUSES DE DÉPLACEMENT (OCTOBRE À DÉCEMBRE 2023)

CAUSES	PERS. DÉPLACÉES
ATTAQUES ET AFFRONTEMENTS ARMÉS	916k 100%
CONFLITS FONCIERS ET INTERCOMMUNAUTAIRES	0k 0%
CATASTROPHES NATURELLES	0k 0%

CAUSES DE DÉPLACEMENT

CAUSES	PERS. DÉPLACÉES CUMULÉES
ATTAQUES ET AFFRONTEMENTS ARMÉS	5,54M 85%
CONFLITS FONCIERS ET INTERCOMMUNAUTAIRES	721k 11%
CATASTROPHES NATURELLES	239k 4%

NATURE D'HÉBERGEMENT DES PERS. DÉPLACÉES



MOUVEMENT PAR PROVINCE (OCTOBRE À DÉCEMBRE 2023)

PROVINCE	PERS. DÉPLACÉES/ RETOURNÉES
NORD-KIVU	805k 88%
SUD KIVU	48k 52%
TANGANYIKA	55k 6%
ITURI	20k 2%
	8k 9%

Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur cette carte n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unies. *sites sous coordination CCCM *18 derniers mois : mouvements de juillet 2022 à décembre 2023
 Date de création : 31 août 2023 Source : Commissions Mouvements de Populations (CMP), OCHA et partenaires, Feedback : ocharde@un.org www.unocha.org/drc www.reliefweb.int https://rdc.humanitarianresponse.info/fr Twitter : @UNOCHA_DRC

Les réfugiés

En raison de l'insécurité persistante dans certains pays voisins de la RDC, le pays (RDC) accueille 522 260 réfugiés de plusieurs nationalités, principalement en provenance de la République centrafricaine (212 217 réfugiés dans les provinces du Nord de l'Oubangui, du Sud de l'Oubangui et du Bas Uélé), du Rwanda (207 693 réfugiés principalement au Nord-Kivu), du Burundi (47 091 réfugiés au Sud-Kivu) et du Soudan du Sud (53 587 réfugiés dans les provinces de l'Ituri et du Haut-Uélé). Environ 75 % des réfugiés vivent parmi les populations locales, tandis que 23 % résident dans des camps et des sites de réfugiés désignés, et 2 % dans des zones urbaines. Cependant, la cohabitation entre les réfugiés et les communautés d'accueil peut être sujette à des tensions en raison de la pression exercée sur les ressources naturelles rares dans les zones d'accueil, causant parfois des conflits entre communautés.

Les réfugiés résident pour la plupart dans certaines des zones les plus mal desservies du pays, où les indicateurs de développement humain sont les plus bas. En effet, une évaluation conjointe de la situation socio-économique des réfugiés en RDC, menée conjointement par le HCR et le PAM, a révélé que les vulnérabilités des réfugiés restent élevées (dans plus de 90 % des ménages interrogés), malgré des années d'aide humanitaire. L'accès aux opportunités et aux moyens de subsistance est limité pour les réfugiés, dont 75 % vivent en dessous du seuil de pauvreté. Cette situation de pauvreté et de vulnérabilité expose les réfugiés à de graves risques de protection y compris des risques accrus, pour les femmes en particulier, de violence basée sur le genre.

L'insécurité à l'intérieur de la RDC a également entraîné l'exode d'environ 1 062 203 Congolais vers des pays voisins tels que l'Ouganda (502 407), le Rwanda (83 823), le Burundi (86 799), la Zambie (59 943), l'Angola (22 969), la République du Congo (28 396), la République centrafricaine (6 683), le Soudan du Sud (13 114), la Tanzanie (89 017) et le Kenya (58 824).³¹

Les personnes vivant avec un handicap

En l'absence de statistiques fiables, on estime à environ un cinquième de la population les personnes vivant avec un handicap en RDC. Selon les parties prenantes, la quasi-totalité d'entre elles vivraient en dessous du seuil de pauvreté. Le handicap mène souvent à la mendicité. Ils sont vulnérables à certaines pratiques et croyances coutumières qui propagent la marginalisation des personnes handicapées et constituent parfois une menace pour leur intégrité physique. Cette marginalisation rend l'accès des enfants et des femmes handicapés, surtout ceux atteints d'albinisme, à l'éducation et aux soins de santé.

En dépit des progrès concernant leurs droits au niveau législatif, les ressources publiques dédiées à leur cas sont considérées comme étant soit insuffisantes soit inefficaces. De même, les associations de défense de leurs droits disposent de peu de capacités de mobilisation des ressources et de plaidoyer. Aussi bien les jeunes que les personnes d'un âge plus avancé, les représentants des groupes de personnes vivant avec un handicap se sont exprimés avec force lors des ateliers pour exprimer leurs expériences d'exclusion. Les personnes vivant avec un albinisme ont également souligné l'ignorance de la population concernant les causes et les implications de l'albinisme.

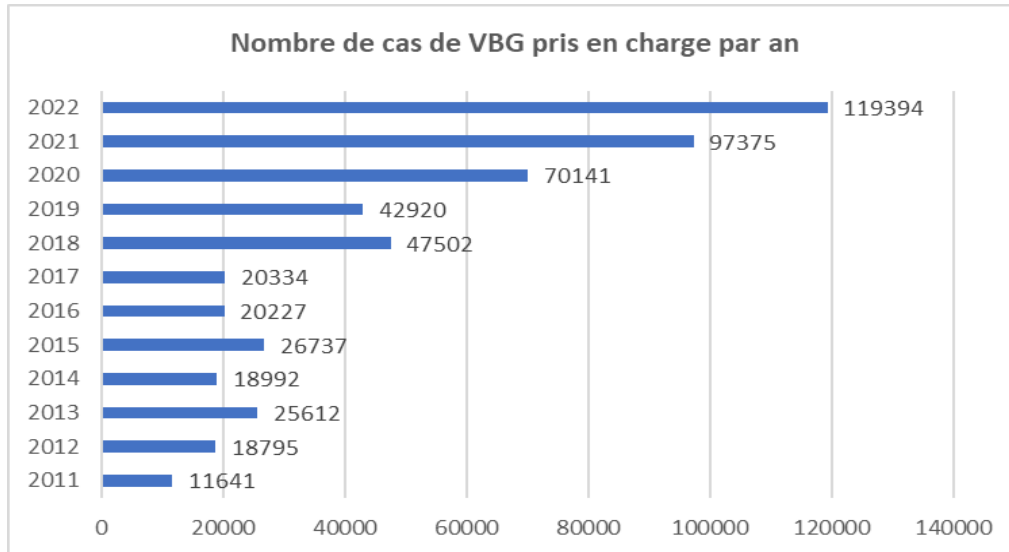
Les survivant.es de violences y compris sexuelles

Les VBG touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles, puisqu'elles représentent 94% des victimes. Toutes les catégories d'âge sont concernées. Elles constituaient 96% des 119.394 survivants de VBG pris en charge en 2022 dont 70% de cas de viol, 13% de violences psychologiques, 8% de mariages forcés, 8% de déni des ressources et 7% de violences physiques. Les violences domestiques sont répandues dans toutes les provinces et sont la cause de nombreuses grossesses non désirées. Les recours à la justice demeurent peu fréquents malgré le soutien d'associations de juristes et d'activistes des droits de la femme.

Les analyses disponibles ainsi que les consultations conduites dans le cadre de l'Analyse montrent que les violences basées sur le genre demeurent encore prévalentes à travers le territoire de la RDC. Le nombre de cas pris en charge a augmenté entre 2011 et 2022. Si cette hausse est préoccupante, elle témoigne également de l'amélioration de la qualité des services de prise en charge, de la mise en place des mécanismes de dénonciation, du renforcement du circuit de référencement des cas et de la sensibilisation de la population. Cependant, ces violences demeurent intégrées par bon nombre de femmes et d'hommes comme étant parties intégrantes des mœurs. Ainsi, pour 61.5% des femmes contre 47.9% des hommes interrogés dans le cadre de l'enquête MICS-Palu 2018, de nombreuses raisons justifient qu'un mari batte sa femme.

³¹ Source : HCR, <https://data.unhcr.org/en/country/cod>

Figure 5 Evolution du nombre de cas de violences basées sur le genre pris en charge, 2011-2022



Source : UNFPA

Tableau 2 Pourcentage de gens qui pensent qu'il est justifié qu'un mari batte sa femme et raisons invoquées

	Femmes (de 15 à 49 ans)	Hommes (de 15 à 49 ans)
si elle sort sans le lui dire	37,6%	25,2
si elle néglige les enfants	42,1	31,6
si elle se dispute avec lui	39,1	31,7
si elle refuse d'avoir des rapports sexuels avec lui	43,2	25
si elle brûle la nourriture	22,1	15,6
pour n'importe laquelle de ces 5 raisons	61,5	47,9
Total	21 756	6 113

Source : ONU Femmes basé sur *MICS-Palu 2018*

Les conflits et les mouvements de populations sont des moments de plus grande vulnérabilité pour les femmes. En termes de répartition géographique, près de 80% des cas de VBG pris en charge étaient répartis dans les provinces situées à l'Est du pays et à Kinshasa : Nord-Kivu (32%), Sud-Kivu (17%), Ituri (16%), Kasai-Central (6%), Maniema (4%) et Kinshasa (3%). Les femmes déplacées ou retournées ont été particulièrement affectées : 6 sur 10 ont été contraintes à échanger des faveurs sexuelles contre du travail domestique ou champêtre pour survivre. Ces violences ont été attribuées aux groupes armés, à la FARDC et à la police nationale congolaise.

Les différents groupes d'enfants vulnérables

Reflétant les estimations au niveau national, le taux de pauvreté multi-dimensionnelle parmi les enfants en RDC est de 74,6%.³² De même, une grande majorité d'entre eux, estimée à 66.9%, vivent dans des ménages considérés comme extrêmement pauvres (Banque Mondiale, 2023).³³ Cependant,

³² Rapport N-MODA 2021 ([FINAL Rapport NMODA \(Brochure\).cdr \(unicef.org\)](#))

³³ [Global trends in child monetary poverty.pdf \(unicef.org\)](#)

ce taux cache de fortes disparités puisque 91.1% des enfants en milieu rural sont pauvres contre 51.3% en milieu urbain. De même, les plus jeunes enfants sont beaucoup plus vulnérables. Le taux de pauvreté des enfants âgés de 0 à 23 mois est de 91%, alors qu'il est de 81.2% parmi ceux âgés entre 2 à 5 ans, 70.2% pour ceux de 5-14 ans, et 61.5% pour ceux âgés de 15 à 17 ans.

Les parties prenantes ont identifié les enfants les plus vulnérables comme étant ceux faisant partie des mêmes catégories que les groupes vulnérables d'adultes. Y figurent les enfants de la rue, les enfants vivant avec handicap dont l'albinisme, les enfants exploités économiquement ou sexuellement, les enfants des ménages pauvres, les enfants issus des minorités et peuples autochtones, les enfants déplacés et enfants réfugiés et les enfants impliqués dans les conflits armés. Les récentes données de UNICEF montrent une augmentation de 41 % du nombre de violations graves avérées contre des enfants au cours du premier semestre de 2023 par rapport à la même période il y a un an. Selon le rapport de juin 2023 du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés, 3 377 violations graves ont été commises contre 2 420 enfants en 2022. Le recrutement et l'utilisation d'enfants dans des groupes armés ont augmenté de 45 % au cours des six premiers mois de l'année. En 2022, 1 545 enfants – certains âgés de 5 ans seulement – ont été identifiés comme ayant été recrutés et utilisés par des groupes armés. Les meurtres et les mutilations d'enfants ont augmenté de 32 % au cours de la même période. Les viols et autres actes de violence sexuelle contre les enfants ainsi que les enlèvements d'enfants sont également en hausse. En 2021 et 2022, la RDC a enregistré les niveaux les plus élevés au monde de cas vérifiés de violences sexuelles contre des enfants commises par des forces armées et des groupes armés³⁴.

D'autres groupes tels que les filles victimes de violences sexuelles, de grossesse précoce, les filles mères célibataires, les filles chefs de ménage, et les enfants travaillant dans les mines souffrent de circonstances spécifiques. Alors que près de 9 enfants sur 10 ont subi une forme de violence, la prévalence de la violence sexuelle à l'égard des filles est particulièrement élevée dans tout le pays, puisque près de 50% des cas signalés en 2022 les concernent.³⁵ Les cas de grossesse précoce sont deux fois plus fréquents dans les zones rurales (32%) que dans les zones urbaines (18%) (voir chapitre 2, section 5).

Le MICS-EAGLE fournit des estimations sur le travail des enfants, c'est-à-dire les activités économiques ou les tâches ménagères effectuées par un enfant âgé de moins de 18 ans qui excèdent une certaine durée, ainsi que tout travail dangereux, peu importe la durée. Il apparaît ainsi que presque un quart des enfants âgés de 5 à 17 ans sont impliqués dans une forme de travail. Il s'agit d'enfants appartenant à des familles figurant parmi les trois quintiles les moins riches et vivant principalement dans les zones rurales.

Les parties prenantes des consultations estiment que la grande majorité des enfants souffrant des vulnérabilités extrêmes ne vont pas à l'école. C'est le cas des enfants de la rue qui sont perçus comme provenant souvent de familles en situation difficile vivant dans la pauvreté mais aussi ceux dont les familles ont été précipitées dans la précarité suite à des chocs tels qu'un divorce ou décès de l'un des

³⁴ [DR Congo: Children killed, injured, abducted, and face sexual violence in conflict at record levels for third consecutive year – UNICEF](#)

³⁵ Adolescents and Youth Strategy UNICEF DRC 2021 - 2024

parents. De même, selon les estimations, entre 30% à 46% des enfants déplacés ou réfugiés ne vont pas à l'école.³⁶

Les différents groupes de femmes vulnérables

Les femmes, en particulier les femmes rurales, sont considérées comme étant un groupe particulièrement vulnérable. Les consultations ont permis d'affiner l'identification des groupes suivant comme étant encore plus déshéritées : les veuves, les femmes vivant seules, les femmes vivant dans la rue (sans domicile), les analphabètes, les détenues, les femmes détenues dans les hôpitaux, les filles mères et les femmes abandonnées.

Parmi elles, celles souffrant de cumul de sources de vulnérabilités sont considérées comme étant les plus nécessiteuses. Ces facteurs de vulnérabilité comprennent à la fois des facteurs conjoncturels et des facteurs structurels. Au niveau conjoncturel, les conflits ont été répertoriés comme étant la première cause de la précipitation de millions de femmes dans un état de vulnérabilité extrême. Les femmes déplacées font face à une série de défis qui impactent durablement leur bien-être et les possibilités de réintégration dans un cours de vie « normal ». Leur déplacement s'accompagne d'un abandon ou d'un accès limité à la terre, créant ainsi une perte de stabilité et d'ancrage social. Elles sont exposées à des risques de VBG aussi bien au sein même des sites que lors des sorties pour par exemple aller chercher du bois.

Les facteurs structurels sont principalement liés au contexte culturel. Ainsi par exemple, les femmes vivant avec handicap sont exposées à des risques de violences liées à des croyances coutumières. Il en est de même pour les femmes autochtones. Outre des croyances obscures qui les exposent aux violences sexuelles, elles sont particulièrement vulnérables à toutes sortes de violations et d'abus dans les situations de conflit et de déplacement forcé. Les femmes survivantes d'enlèvement et de trafic humain font également face à des discriminations et des stigmatisations qui les mettent au ban de la société et éloignent les possibilités de justice et de réparation du préjudice subi.

Plusieurs études indiquent la présence importante de femmes dans les mines artisanales notamment dans l'Est où elles représentent entre 40-50% de la main d'œuvre dans les mines d'or. Elles sont exposées à des inégalités de traitement, des abus et des dénis de droits. Cependant, l'importance du poids économique du secteur minier artisanal rend difficile la généralisation de la situation de vulnérabilité des femmes.

En sus des femmes appartenant aux groupes exposés à un cumul de vulnérabilités, le cas des femmes défenseuses de droits a été mentionné par plusieurs parties prenantes. La nature de leur travail auprès des communautés les rend particulièrement vulnérables à des risques d'agression.

Les jeunes

Les jeunes constituent la majorité de la population, et du fait de leur nombre, sont les plus touchés par les conflits, l'extrême pauvreté, et le chômage auquel ils font face. Ils sont sujets à des normes sociales et culturelles qui les relèguent à une position de subalternes dans la société. Les résultats

³⁶ ODI, 2020

des enquêtes disponibles ainsi que les consultations conduites dans le cadre de l'Analyse font état de nombreux stéréotypes les concernant et le manque de confiance à leur égard, les excluant ainsi des processus de décision, y compris sur des sujets les concernant. Une étude basée sur un échantillon de jeunes vivant dans trois provinces (Kinshasa, Sud Kivu et Kasai Central) révèle l'étendue des obstacles auxquels ils font face dans les domaines suivants : participation et engagement civique, suivi et d'accompagnement, et accès aux infrastructures.³⁷

Les peuples autochtones

La RDC est composée de 60% de forêts dans lesquelles vivent la majorité des peuples autochtones considérés comme les premiers habitants de la Région des Grands Lacs, avant l'arrivée des fermiers-éleveurs et des agriculteurs. Habituellement reconnus comme peuples « Pygmées », ils sont connus sous diverses appellations³⁸.

La croissance démographique, les mouvements de populations, les conflits et la déforestation bousculent leur mode de vie centrés sur leurs traditions ancestrales et dépendant fortement des ressources de la forêt. Ils font face à de nombreux défis en termes de droits économiques, sociaux et culturels.

Les LGBTi

La situation de vulnérabilité des LGBTi en RDC a été relevée par l'Expert indépendant chargé de la question de la protection contre la violence et la discrimination liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. Il a noté que « des militant(e)s et des défenseurs et défenseuses des droits humains des LGBT et des personnes de genre variant sont pris pour cible en raison de leur identité sexuelle ou de leur identité de genre, ou de leur rôle de figure de la société civile. »

De même, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, examinant le 6ème rapport de la RDC sur l'application du pacte du même nom, s'est inquiété de l'application des articles du Code pénal, en particulier de l'article 176, souvent utilisés pour criminaliser les relations entre personnes du même sexe. Le Comité a noté avec préoccupation que les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenre et intersexuées sont stigmatisées et font face à des actes de discrimination dans la jouissance de leurs droits économiques, sociaux et culturels, notamment dans l'accès au travail, au logement, aux soins de santé et à l'éducation (art. 2, par. 2).

³⁷ Rapport final : consultation des adolescents et des jeunes dans le cadre de l'élaboration du prochain CPD UNICEF 2025-2029

³⁸ Habituellement reconnus comme peuples « Pygmées », ils sont connus sous diverses appellations de Batwa, Batswa, Batoa, Balumbe, Bilangi, Bafonto Samalia, Bone Bayeki en Equateur; Batsa, Batwa, Bamone Bakengele, dans le Bandundu; Bambuti, Baka, Efe, Bambeleketi dans la province Orientale ; Bashimbi (Bashimbe), Bamboté, Bakalanga dans le Katanga; Batwa (Batswa) dans les deux Kasai ; Batwa (Batswa), Bambuti, Bayanda, Babuluku, Banwa, Bambuti, Bambote au Nord-Kivu, Sud-Kivu et Maniema. D'autres groupes appelés les Aka vivent le long de la frontière nord-ouest avec la République du Congo et les Bambega en Oubangui en Equateur.